

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 18 JUILLET 2014

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 18 Juillet 2014

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

La séance est ouverte à 9 H 35
sous la Présidence de Monsieur Guy TEISSIER,
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et messieurs, le quorum est fixé à 70, je constate qu'il est atteint, je déclare la séance ouverte.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 26 juin 2014. S'il n'y a pas de remarque, il est considéré comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2014 est adopté.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 26 JUIN 2014

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Conformément aux dispositions aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des Décisions du Bureau du 26 juin 2014 soit porté à la connaissance du Conseil.

Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT ET MAITRISE DES COUTS

Monsieur LE PRESIDENT.- Je passe la parole à M. Blum.

Il n'est pas présent. La Commission « Fonctionnement et Maîtrise des coûts » s'est réunie le jeudi 10 juillet. Peut-être que le Vice-président peut s'exprimer en ses lieu et place.

Monsieur MONTAGNAC.- Tout à fait, Monsieur le Président.

1. FCT 001-18/07/14 CC - Approbation de la décision modificative n° 1

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°1 concerne l'adoption de la décision modificative n°1.

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, mes chers collègues, Permettez-moi, avant d'aller plus loin dans mon propos, de rappeler pourquoi une décision modificative aujourd'hui trois mois après le vote du budget primitif.

Lors du vote de ce budget primitif, le Président Teissier, au regard de l'audit présenté par l'agence de notation Fitch, outre l'augmentation de la fiscalité sur la taxe d'habitation et la taxe foncière, le rapport nous suggérait de revoir nos dépenses de fonctionnement et d'investissement à la baisse.

C'est pourquoi, n'ayant pu appliquer cet effort de dépenses et d'économie, il était important, quelques mois après, de marquer cette volonté.

Ceci étant dit, abordons maintenant cette première décision modificative.

Elle est le fruit d'un travail commun entre tous les Maires et leurs représentants ainsi qu'avec les services. Je tiens aujourd'hui à remercier tout d'abord les Maires de travailler dans cette Commission, quelle que soit leur étiquette politique. Je remercie également les services des finances, les services des ressources humaines, les services techniques qui nous ont aidés à commencer à préparer et à mettre en application ce que souhaitait le Président Teissier, c'est-à-dire une diminution de nos dépenses.

Vous trouverez d'ailleurs en pages 10,11 et 18, le résultat de notre travail.

Certes, cela n'est pas très spectaculaire, mais comment faire mieux alors que la machine est déjà en route. Je vous rappelle que nous avons voté un BP en avril mais que depuis janvier, les services continuent à travailler et c'est tout à fait normal et que nous, nous nous sommes mis au travail à partir de mai, jusqu'à aujourd'hui, donc pensez qu'en quelques semaines, on ne peut pas non plus faire des miracles.

Je le dis parce que je sais que tout à l'heure il y aura des interventions de mes collègues qui vont essayer de minimiser. Certes, je le répète, ce n'est pas spectaculaire, mais c'est déjà la démonstration de la volonté que nous avons de travailler tous ensemble pour essayer de diminuer nos dépenses aussi bien de fonctionnement que d'investissement.

Mais cette Commission ne s'arrêtera pas là. Je pense que nous avons le devoir, à partir de septembre de travailler sur le BS et ensuite de travailler sur le BP. En tout cas, c'est ce que je souhaite, Monsieur le Président, mes chers collègues, que nous ayons toujours cette idée en tête d'essayer de diminuer nos dépenses de fonctionnement et d'investissement, en tout cas, je compte sur vous mes chers collègues Maires et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur ILLAC.- Mes chers collègues, Monsieur le Président, mon collègue, ami et voisin Jean Montagnac vient de nous faire une présentation de cette décision modificative, elle vient après la présentation relativement dramatisée du budget primitif qui avait été faite il y a quelques semaines...

Monsieur LE PRESIDENT.- Objective pas dramatisée...

Monsieur ILLAC.- Dramatisée, c'est le terme que j'emploie. Nous irons ensuite dans les débats, dans les propos et dans les chiffres.

Les effets d'annonces et la réalité des ajustements, nous avons entendu notre collègue Jean Montagnac qui avait parlé en commission de résultats « modestes ». Aujourd'hui, il parle de résultats qui ne sont « pas spectaculaires ». D'ailleurs, il savait très bien que nous allions intervenir sur ce sujet.

En effet nous aurions presque envie de dire que la montagne a accouché d'une souris...même si nous pouvons apprécier à sa juste valeur, et je salue Jean Montagnac, le travail amorcé par la Commission à laquelle avec les collègues Maires, j'ai largement participé aux côtés des services pour essayer de trouver des pistes d'économies....

En effet, le contenu de cette décision modificative se résume en quelques chiffres qu'il est important de rappeler je crois. On trouve une économie de 1,2 million d'euros dans les dépenses de fonctionnement. On trouve 15 millions d'euros dans les dépenses d'investissement. Si vous ajoutez les deux chiffres, cela fait un total de 16,23 millions d'euros d'économies sur un budget primitif de 1,8 milliard d'euros, soit un peu moins d'1 %.

On lit même en justification de cette décision modificative : *"l'infléchissement ne pourra intervenir que dans la durée...la manoeuvrabilité de l'ensemble s'apparente à celle d'un paquebot"* pour définir notre Communauté urbaine notamment son fonctionnement et ses finances.

Nous prenons donc acte du contenu de cette décision modificative qui devait selon vos propres termes, Monsieur le Président, lors de votre discours d'investiture : « *Marquer l'empreinte de la nouvelle majorité* ». Je pense qu'il va falloir attendre encore un peu. Mais certainement qu'au budget 2015, nous aurons l'occasion d'en reparler à ce moment-là.

Une bonne nouvelle tout de même, nous notons que la masse salariale n'est pas impactée, sauf à la marge sur les heures supplémentaires, les astreintes, le nombre de saisonniers...pour un total de 350.000 euros qui est relativement bas, mais je répète ce que j'ai dit en Commission : la masse salariale, quand on y touche, c'est souvent le service public et la qualité du service public qui est impacté et il faudra être attentif pour la suite.

Cette décision modificative met aussi l'accent sur la réduction de 35 millions d'euros de l'emprunt d'équilibre comme signe de redressement engagé, avec un autofinancement majoré de 5 millions d'euros.

Deux bonnes nouvelles, on les prend en tant que tel, mais à relativiser...

En effet, 22,7 millions d'euros proviennent de recettes qui n'étaient pas comptabilisées et que l'on a réinjectées dans le budget avec les résultats du compte administratif. Chaque Maire connaît cet exercice : au compte administratif, on a toujours des excédents qui viennent abonder le budget.

Mon groupe s'était abstenu sur le BP 2014, en toute logique, nous nous abstiendrons sur cette décision modificative.

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, mes chers collègues.

Monsieur le Président, vous nous soumettez aujourd'hui la décision modificative n°1, annoncée depuis le début de votre mandat, à grands renforts oratoires, comme la marque du changement de politique budgétaire, modifiant fortement le cadre du budget voté en avril 2014, qui, il faut bien le reconnaître, n'est pas véritablement le vôtre.

Au vue de cette décision modificative et même si vous avez eu peu de temps pour la concocter, je suis tenté de penser : « Tout ça pour ça ! ».

En effet, ce document budgétaire censé modifier en profondeur le budget initial, n'influe que pour 0.5 % sur le fonctionnement et pour environ 4% sur l'investissement.

Les modifications apportées par cette décision modificative ne sont pas de nature à bouleverser les grands équilibres et les grandes masses budgétaires actuelles.

Certes cette décision modificative témoigne d'une volonté affichée d'accélérer le processus de mise en place de recherches d'économies en matière de fonctionnement. Cependant l'analyse détaillée des postes budgétaires impactés par cette décision modificative, fait ressortir quelques éléments clés :

- Les recettes supplémentaires enregistrées, ne sont que la conséquence habituelle des ajustements que nous constatons à chaque exercice budgétaire.
- Les principales réductions de dépenses sont réalisées grâce à des ajustements contractuels tout à fait prévisibles comme ceux dus à la gestion du contrat nous liant à la RTM à l'occasion de la facture définitive 2013.
- Le peignage des crédits de paiement et des autorisations de programme en investissement permet de décaler 15 millions d'euros d'opérations, jugées non prioritaires.

Les vraies économies, issues de volonté politique, notre ami Montagnac en a parlé, représentent environ un million d'euros. C'est peu, mais c'est un début et peut être la marque d'une nouvelle orientation, notamment en ce qui concerne la masse salariale.

Je note au passage une recette de 4,4 millions d'euros censée compenser pour partie, la prise en compte au budget primitif du pluvial de la Ville de Marseille pour 11 millions d'euros.

Outre que cette provision n'est pas explicitée et qu'elle aurait pu être constituée lors du budget primitif, je continue de penser que l'interprétation des services sur cette question est sensiblement erronée et qu'en tout état de cause, si prise en compte il y a, la compensation doit être automatique par une diminution du même montant de l'attribution de compensation de la Ville de Marseille.

Enfin, bien entendu, le rapport de présentation de cette décision met en exergue une baisse du recours à l'emprunt de 35 millions d'euros. C'est à quelques milliers d'euros près, Monsieur le Président, la recette fiscale supplémentaire sur les impôts ménages que vous avez décidée lors du vote du budget primitif 2014.

Cette décision modificative montre que les contraintes budgétaires de notre collectivité sont nombreuses et fortes et s'imposent à nous, et que la marge de manœuvre est restreinte.

Fort de ces éléments et des résultats du compte administratif 2013 que nous avons voté précédemment, je continue de penser que d'autres choix étaient possibles que le recours au prélèvement fiscal.

Cette décision modificative n'a que peu d'action sur la structure de notre budget, aussi en continuité mon groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Merci Monsieur le Président.

Nous venons d'écouter avec grande attention nos collègues de l'opposition qui, évidemment, sont dans leur rôle, c'est-à-dire d'essayer de minimiser les efforts très nets que vous avez souhaité engager en termes de maîtrise budgétaire.

Nous sommes en début de séance ; je vais tâcher d'être apaisé dans mes propos. Je ne voudrais pas rappeler la situation dans laquelle nous avons trouvé la Communauté urbaine.

Je donnerai un simple chiffre pour imager mes propos aux yeux de tous. Nous savons que dans une collectivité, la capacité d'investissement est *grosso modo*, de 220 à 250 millions d'euros par an. Lorsque nous arrivons en responsabilité, nous trouvons un budget primitif qui prévoit une capacité d'investissement de 410 à 420 millions d'euros par an. Cela veut dire que nous trouvons sur nos tables un budget qui est comptablement insincère. C'est cela la réalité.

La deuxième réalité, c'est que vous estimez – c'est votre droit – que 35 millions d'euros d'économie dans la masse budgétaire de 1,8 milliard est une goutte d'eau. On peut le voir ainsi.

Permettez-moi de vous poser la question : qui, dans ceux qui aujourd'hui sont en responsabilité, qu'ils soient Maires ou autres, est en capacité de me dire que dans sa commune, il a fait en trois mois, 30 millions d'euros d'économie ? Qui ?

(Applaudissements)

J'ai posé la question en Commission. Personne n'a été en capacité de me répondre.

(Brouhaha)

Troisièmement, mes chers collègues de l'opposition, le Président Teissier m'a confié la responsabilité de la commande publique ; je vois ce que je signe et je vois ce que les services me présentent à signer. Donc, je sais très bien que beaucoup de choses qui sont soumis à notre signature et donc à la dépense publique concernent des chantiers, des décisions qui ont été prises par votre majorité.

Il me semble normal, compte tenu de la responsabilité de la continuité républicaine qui est la nôtre, de faire en sorte qu'un certain nombre de grands projets structurants puissent être réalisés. Et donc, nous le faisons.

En revanche, il est vrai aussi que notre rôle est d'essayer d'infléchir et de rendre plus vertueux le processus de dépenses budgétaires. C'est dans cet esprit-là que s'inscrit cette décision modificative.

Je ne rappellerai pas toute une série de dossiers sur lesquels on pourrait s'exprimer avec beaucoup plus de critiques. Le Président Teissier l'évoquera peut-être tout à l'heure. Quand, par exemple, on doit mettre en provision dans notre budget plusieurs centaines de millions d'euros sur le dossier Everé parce que votre majorité n'a pas été en capacité de le prévoir ou de l'intégrer, comment trouver une solution pour avoir un budget qui soit plus équilibré ? C'est ça la réalité.

Alors, bien sûr, on peut toujours se draper dans les conseils de « monsieur plus vertueux », mais la réalité est que nous avons une masse salariale qui est conséquente. Je pense que c'est le sens de la réforme initiée par Guy Teissier de faire en sorte que cette masse salariale, sans la modifier profondément, soit plus efficiente. C'est le rapport sur la propreté que nous allons voter tout à l'heure. C'est en même temps des investissements plus conformes à notre train de vie.

La réalité, c'est aussi que le gouvernement que vous soutenez, ne cesse de réduire les dotations globales de fonctionnement à toutes les communes. Et à la Ville de

Marseille, n'est-ce pas Monsieur le Maire de Marseille, la dotation urbaine, elle aussi, se réduit comme peau de chagrin. C'est cela la réalité !

Nous avons à gérer un effet ciseau qui est réel, et qui nous concerne tous puisque toutes les collectivités sont concernées. Nous devons donc entrer dans un cercle beaucoup plus vertueux.

Je pense que c'est le sens de cet effort et j'affirme que lorsqu'on fait 30 millions d'euros d'économie en trois mois, c'est déjà gage d'une certaine volonté, d'une certaine détermination et que nous avons un cap qui est le bon !

(Applaudissements)

Monsieur CATANEO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, mesdames et messieurs, je voudrais rappeler à M. Royer-Perreaut qu'ici, l'opposition, c'est nous. La cogestion, c'est l'UMP et le PS.

Monsieur MORAINÉ.- C'est grâce à eux que vous êtes là, enfin !

Monsieur CATANEO.- C'est historique.

Les économies présentées par la décision modificative n°1 sont une goutte d'eau dans le vase de la dette. La dette a atteint, je le rappelle, un niveau critique et se maintient à un niveau dramatique.

J'avais une question : est-ce Fitch qui gouverne MPM ?

Nous voterons contre ce rapport.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est une analyse très fine, merci.

Monsieur DIARD.- Monsieur le Président, cher collègues, je voulais saluer la Commission des élus qui, autour de Jean Montagnac, ont travaillé très activement pour essayer de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement.

On parle des dépenses de fonctionnement mais également, et Lionel Royer-Perreaut en a parlé, de la maîtrise de la programmation de nos investissements qui, à mon avis, est également une nécessité si nous voulons remettre les finances de la Communauté urbaine sur les bons rails, si vous me permettez l'expression.

On ne va pas se voiler la face, mes chers collègues, faute de réelle majorité sur le précédent mandat, trop de chantiers ces dernières années ont été réalisés sans véritable priorisation et pour le budget 2014, beaucoup de dépenses ont été engagées et sont donc aujourd'hui irréversibles.

En matière de voirie, dont j'ai la délégation, beaucoup d'opérations ont été lancées ces derniers mois par le biais de marchés à bons de commande qui est un système très coûteux pour la Communauté urbaine.

Monsieur le Président, vous venez d'initier avec les Maires, avec les Maires de secteur, une méthode plus rigoureuse qui va associer les Maires et les Maires de secteur à une programmation, partagée en amont, de travaux, pluriannuelle, réaliste, qui répond aux seules vraies priorités des communes et s'inscrit dans un cadre budgétaire strict et soutenable pour la Communauté urbaine.

Parallèlement, à votre demande, je vais travailler avec la Commission Voirie, les Maires et Maires de secteurs, sur un plan de remise en état susceptible d'apporter, en trois ans, une amélioration visible et perceptible par nos administrés, notamment sur des voies qui n'ont été refaites depuis 40 voire 50 ans.

Mieux maîtriser la programmation des investissements et se concentrer sur les réelles priorités, voilà le cap que nous avons initié en 2014 et qui, je l'espère, trouvera sa pleine traduction en 2015.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, j'ajouterai quelques mots. Politique, quand tu nous tiens !

Monsieur Illac, vous faites quand même un numéro de schizophrénie très important. Vous est en train de dire : *vous avez fait trop peu, vous n'avez pas fait assez.* Mais quand je vous ai vu passer dans mon bureau, vous étiez un de ceux les plus prompts pour faire des dépenses.

J'aurais pu vous dire : *non, on supprime, plus de voirie, plus de place, plus de trottoir.* Dans ce cas-là, vous m'auriez dit : *ce n'est pas possible Monsieur le Président, on ne peut pas, il faut qu'on fasse des choses.*

Vous n'étiez pas le dernier à me demander des choses.

Il y a le visible et l'invisible. Il y a ce que l'on entend et ce que l'on voit, ce que l'on ne voit pas et que l'on n'entend pas. Vous venez de vous exprimer comme si vous étiez un gestionnaire observant de la règle de l'équilibre.

Cette règle de l'équilibre, peut-être l'appliquez-vous dans votre commune. Mais vous avez beaucoup de mal, semble-t-il, à l'appliquer ici. Car la Communauté urbaine n'est pas cette espèce de tirelire dans laquelle tout le monde peut venir tirer.

Monsieur Illac, vous étiez et vous êtes Maire et avec tous les collègues Maires de tous les côtés de cet hémicycle, vous auriez dû vous rappeler à ma parole. J'ai engagé ma parole en vous disant que je maintiendrai tout ce qui avait été engagé par mon prédécesseur en matière de travaux. Cela a un coût.

Vous auriez pu le rappeler car j'aurais pu cesser les travaux dans votre commune ou dans les autres. On aurait pu arrêter les travaux du parking de la Barasse, on pourrait arrêter ou ne pas réaliser les travaux de la digue qui est en train de craquer à Carry-le-Rouet. On pourrait également supprimer les voiries d'Ensuès-la-Redonne et d'ailleurs. Vous avez tous demandé beaucoup de travaux. D'ailleurs, vous invoquez tous l'urgence comme si, depuis 100 jours, tout devait se faire immédiatement et sans délai ; ce qui prouve finalement que malgré les largesses de mon prédécesseur, il y avait encore beaucoup de choses à faire.

Vous avez parlé du budget en rappelant le montant annuel sauf que vous avez oublié de parler de la dette. Heureusement que le comptable du Front National vous l'a rappelée. Cette dette, ce n'est pas la mienne, c'est la vôtre : 1,5 milliard pour un budget de 1,8 milliard.

Oui, nous nous sommes engagés dans la voie du redressement. Je pourrai vous inventorier tout ce qui nous attend :

- 200 millions d'euros pour Evéré... cadeau,
- 5,2 millions pour FRALIB,
- 10 millions d'euros pour la dette de l'eau à Aubagne.

Je peux continuer. Tout cela n'a pas été recouvré et tout cela, nous avons à le payer aujourd'hui.

Nous nous sommes engagés dans une gestion qui marque une profonde inflexion dans la gestion financière de notre collectivité.

Je dirai à M. Coulomb qui a été plus mesuré – mais M. Coulomb parle d'art puisque c'était lui qui tenait le livre des comptes (si je puis prendre cette image et m'exprimer ainsi) – qu'il aurait dû, s'il avait été de bonne foi et s'il n'avait pas été tenu par le démon de la politique, saluer les efforts que nous faisons. Car économiser 30 millions d'euros en 100 jours, vous avouerez que c'est un bel exploit et nous allons continuer. Nous avons amorcé une inflexion dans notre comptabilité, nous la maintiendrons sans pour autant que les travaux dans l'ensemble des communes ne soient trop altérés.

Bien sûr, nous serons obligés de ralentir, nous le faisons déjà mais vous avez vu que j'ai été obligé de dire non à un certain nombre d'entre vous, même à tous, et croyez-moi, ce n'est pas le plus facile. C'est plus facile de dire oui et de lâcher.

Nous redressons les finances. J'espère que ce que nous faisons sera suffisant. Je le souhaite de tout cœur.

Monsieur Catanéo, Fitch est une agence de notation comme il y en a partout. Ce n'est pas elle qui gouverne mais la note qu'elle donne permet de récupérer auprès des banquiers de l'argent qui nous est utile car si nous n'avions pas l'argent des banques, aujourd'hui, comme l'ensemble des collectivités locales, y compris celles que vos amis gèrent un peu partout en France... Et vous verrez que, eux aussi feront appel à l'emprunt parce qu'ils y seront forcés. Les agences de notation sont utiles pour que nous ayons l'argent le moins cher possible, en plus grande quantité possible, pour que nous en fassions une bonne gestion et pas pour que nous le jetions par les fenêtres.

Je voudrais remercier l'ensemble des Maires et des élus qui ont bien voulu participer au travail d'abaissement de la dette.

Nous mettons en place un observatoire des prix qui va baisser les prix, nous supprimons les travaux en marchés à bons de commande sauf cas très marginal et exceptionnel, car il faut le dire pour l'ensemble de nos collègues qui viennent d'arriver et qui ne connaissent peut-être pas le coût de cette opération, c'est entre 10 et 15% plus cher. Nous sommes tenus en bon gestionnaire de supprimer tout cela car nous devons faire des économies. Nous y parvenons, nous y parviendrons et nous allons continuer, vous pouvez compter sur moi.

Merci à tous.

(Applaudissements)

Qui est d'avis d'adopter le rapport n°1 ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

Abstention du groupe « Agir pour l'Espace Métropolitain »

Abstention du groupe « Pour un Territoire Solidaire »

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

2. FCT 002-18/07/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Néolia pour l'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.) de 26 logements collectifs locatifs sociaux à Marseille dans le 14ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°2 et 3 ont trait à des garanties d'emprunt pour des opérations de logements sociaux à Marseille et à La Ciotat.

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Président, je prends la parole car nous sommes résolument contre ce rapport et ce pour deux raisons.

Il y a deux principes.

Nous sommes contre les garanties d'emprunt car nous ne voyons pas, au nom de quoi, n'importe quelle entreprise qui réalise un projet n'aurait pas à en assumer les conséquences financières, même lorsqu'elles sont négatives, mais en revanche, s'empocherait les bénéfices en cas de succès financier, bénéfices qui ne bénéficient pas au garant de cet emprunt.

Deuxièmement, nous sommes contre car cette politique de réalisation de logements sociaux, toujours plus, Conseil après Conseil, des différentes assemblées territoriales, qu'ils soient PLUS, PLAI, PLU, se fait vous le savez, sous l'égide d'une loi CRU (*sic*) d'obédience de gauche...

Des voix.- SRU !

Monsieur MARANDAT.- ... dans leur souci de clientélisme électoral et de défaite de notre système social et de nos valeurs. Car en effet, à qui profitent ces logements sociaux ? Est-ce à nos concitoyens, quelle que soit leur origine, pauvres et attendant depuis des années un logement décent ? Non, eux attendent et attendront toujours.

Nous savons, même si quelquefois nous préférons fermer les yeux, que ces logements sont donnés le plus souvent à des primo-arrivants, toujours plus nombreux et ayant bien sûr moins de ressources et par définition devenant prioritaires.

Car dans cette attribution, vous le savez, la priorité ou la préférence nationale n'est même pas mise en œuvre pour qu'en profitent ceux qui les méritent et à qui la République les doit.

On nous dit qu'il manque 30 000 logements sociaux dans notre agglomération bien que le quota de 20% soit atteint. Oui, bien sûr, mais quand ils seront faits, il en manquera, vu l'importance des nouvelles arrivées, il en manquera toujours.

Et quand Marseille et notre agglomération sera recouverte de logements sociaux, il en manquera encore et on vous en demandera toujours plus.

Donc notre position est la suivante : faisons en sorte que dans cette politique des logements sociaux, une modération soit de mise et que le clientélisme ne soit plus concrètement de mise dans ces dossiers.

Oui, à un Marseille de la diversité, à condition qu'elle soit réelle et non ce vers quoi nous nous érigeons, à savoir une agglomération uniforme de la misère et d'une population de substitution et ce, à la plus grande satisfaction de la gauche. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur ROSSO.- Monsieur le Président, ma commune a 4500 habitants et nous avons au total réalisé 250 logements sociaux. Les jeunes du Rove ne peuvent pas payer un loyer dans nos communes donc il faut absolument des logements sociaux.

Le Conseil général garantissait une partie de l'emprunt. Il ne le garantit plus. Dans ma commune, j'ai été obligé de garantir les emprunts totalement.

Je me félicite que la Communauté urbaine garantisse les emprunts car avec l'article 55 de la loi SRU, on paie des amendes et, pour certaines communes de la Côte Bleue, très importantes. La Communauté urbaine encaisse ces amendes donc c'est normal qu'elle garantisse l'emprunt.

Je pense que le PLH de la Communauté urbaine a bien été travaillé avec les Maires et nous a bien aidés. Qu'on continue à le faire. On réalise du logement social, mais c'est normal que la Communauté urbaine garantisse l'emprunt.

(Applaudissements)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je pense qu'il va falloir que l'on s'habitue aux interventions du Front National. Ils ont positionné dès le départ leur posture et dès qu'ils entendent logement, logement social qui plus est, c'est systématiquement un vote contre et des propos complètement insupportables à entendre.

Au fur et à mesure qu'ils gèreront les responsabilités auxquelles ils viennent d'accéder, ils se rendront compte qu'on ne peut pas avoir des propos aussi péremptifs et dévastateurs que ceux qu'ils profèrent aujourd'hui dans la bouche de M. Marandat qui nous habitue d'ailleurs, Monsieur le Maire de Marseille, dans les Conseils municipaux, aux mêmes postures. Mes chers collègues du Conseil municipal de Marseille le savent aussi. J'ai même eu le droit d'être baptisée *Arlette Laguiller*, parce que je défendais au nom de la Ville de Marseille, la production de logements sociaux, objectif sur lequel nous nous étions engagés et que nous tenons, à savoir la production de 1500 logements sociaux par an sur 5000 logements très sociaux que nous faisons sur l'ensemble de la ville.

S'agissant des garanties d'emprunt, M. le Maire du Rove a parfaitement répondu. Il est normal que la Communauté urbaine s'engage et soutienne les communes de l'intercommunalité quand elles réalisent des programmes de logements sociaux.

Vous avez fait allusion, Monsieur le Maire, à quelque chose de très important. Daniel Hermann interviendra à ce sujet certainement tout à l'heure pour faire état des pénalités auxquelles sont soumises les communes de l'intercommunalité qui n'atteignent pas le quota de logements sociaux.

Je vous rappelle que le quota de la loi SRU, Monsieur Marandat, et non CRU, était de 20%, que la loi Duflot l'a porté à 25% et que nous avons une Comité régional de l'Habitat où il a été constaté que dans notre intercommunalité, neuf communes étaient carencées et devaient être pénalisées.

Nous sommes là pour soutenir ces communes et soutenir ce besoin de logements sociaux qui est patent dans notre intercommunalité, dans les Bouches-du-Rhône et dans la Région.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°2. Qui est contre ? Qui s'abstient.

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

- FCT 003-18/07/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme Promologis d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement de deux logements collectifs locatifs situés 6 rue des Capucines à La Ciotat**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°3.

Même vote ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

- FCT 004-18/07/14 CC - Approbation de la liste des membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n° 4 est relatif à la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs chargée notamment de l'évaluation des bases d'imposition des entreprises.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

5. FCT 005-18/07/14 CC - Paiement de la cotisation 2014 à l'association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bertrand, pourriez-vous nous parler des rapports 5 et 6 concernant des questions liées à l'Europe ?

Monsieur BERTRAND.- Il s'agit du paiement de la cotisation 2014 à l'association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe. C'est une cotisation qui permet de faire fonctionner tous nos rapports avec ces communes et ces régions d'Europe.

J'étais dernièrement à Lyon pour vous y représenter. Chacun est intervenu pour indiquer la nécessité d'avoir des liens resserrés avec l'Europe et, dans le cadre de toutes les régions qui doivent trouver de meilleures solutions, pour être le plus efficace possible. MPM participe à cette démarche.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci.

Au passage, chers collègues, je voudrais féliciter Mme Martine Vassal qui, lors de l'assemblée générale de l'association qui s'est déroulée à Lyon, le 9 juillet, a été élue Vice-présidente et nommée membre titulaire au comité Directeur du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

(Applaudissements)

Je mets aux voix le rapport n°5 Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

6. FCT 006-18/07/14 CC - Programme opérationnel FSE 2007-2013 - Enveloppe FSE Quartiers Sensibles - Attribution d'Aides FSE

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°6 Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

7. FCT 007-18/07/14 CC - Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Désignation des représentants des associations locales

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Giorgi, les rapports 7 à 15 sont liés à l'administration et au fonctionnement de la collectivité.

Monsieur GIORGI.- Les rapports n°7, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 ont recueilli un avis favorable unanime de la Commission, sauf le n°15 qui a fait l'objet d'une réserve de vote du groupe Front National.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°7 complète la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux avec la désignation des représentants associatifs.

- Représentant de la Confédération des CIQ : M. Jean-Marc Chapus,
- Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales : M. Christophe Magnan,
- Représentant de Consommation Logement et Cadre de Vie 13 : M. Pierre Virey,
- Représentant de France Nature Environnement des Bouches du Rhône : M. Gilbert Veyrie,
- Représentant de L'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir : M. Jean Bernard.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre, qui est pour ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. FCT 008-18/07/14 CC – DOSSIER RETIRE

9. FCT 009-18/07/14 CC - Approbation des modifications des conditions de mise à disposition gratuite totale ou partielle des espaces du Pharo

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°9, autorise la modulation des tarifs de location du Pharo, selon la nature de la manifestation concernée.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. FCT 010-18/07/14 CC - Ajustement de la nomenclature des emplois

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°10 à 15 concernent la gestion des Ressources Humaines. Avec le rapport n°10, il s'agit d'ajuster, à effectif constant, la nomenclature des emplois pour tenir compte des avancements ou des réintégrations d'agents.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. FCT 011-18/07/14 CC - Application du dispositif d'expérimentation de l'entretien d'évaluation professionnelle à tous les cadres d'emplois de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°11 généralise l'entretien d'évaluation professionnelle à tous les agents de MPM.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. FCT 012-18/07/14 CC - Rapport sur l'emploi de travailleurs handicapés

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°12 dresse le bilan 2013 de l'emploi des travailleurs handicapés.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. FCT 013-18/07/14 CC - Détermination des avantages en nature d'agents de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°13 et 14 s'inscrivent dans le cadre de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et détaillent les avantages en nature accordés à certains agents.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. FCT 014-18/07/14 CC - Définition des bénéficiaires d'un logement de fonction par nécessité absolue de service

Monsieur LE PRESIDENT.- Même vote ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

15. FCT 015-18/07/14 CC – Composition du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°15 fixe l'effectif du Comité Technique et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, dans la perspective des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

16. FCT 016-18/07/14 CC - Mise en œuvre du volet interne du contrat local de propreté : modification de l'organisation des services, augmentation et harmonisation des horaires de travail des agents, modernisation des pratiques managériales.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose d'examiner de concert les rapports n°16 et 17 qui sont liés, même s'ils relèvent de deux Commissions différentes.

Il s'agit du Contrat local de Propreté, dans son volet interne à la collectivité et son volet externe à destination de la population et des partenaires privés et institutionnels. C'est là, la concrétisation d'un engagement que j'avais pris et auquel je tiens particulièrement.

Je vais donc demander à M. Giorgi et à Mme Cordier de présenter les volets de ce contrat qui les concernent directement puis nous ouvrirons le débat.

Monsieur GIORGI.- Dans le rapport n°16, il s'agit de la mise en œuvre du volet interne du Contrat local de Propreté.

Effectivement, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, il s'agit d'une nouveauté, de réorganiser le service de propreté pour une meilleure efficacité en termes de qualité, en termes économiques mais également assurer une meilleure protection des

salariés, étant entendu que le rythme de travail ne sera plus forcément le même. Les plannings ont été réaménagés. Nous avons prévu globalement deux tournées au lieu d'une et une troisième tournée si nécessaire.

Sans entrer dans le détail, ce Contrat local de Propreté a fait l'objet de discussions au niveau du Comité Technique Paritaire. Cela s'est bien passé, mais s'il y a eu un avis défavorable puisqu'il y a eu une abstention du Front National pour ce qui concerne l'employeur. Il y a eu un débat très riche et globalement, les arguments ont été compris, me semble-t-il.

Au niveau de la Commission, il y a eu un avis favorable de la Commission avec néanmoins une réserve de vote des groupes « Agir pour l'Espace Métropolitain », « Pour un Territoire Solidaire » et « Front National Rassemblement Bleu Marine ».

Voilà, Monsieur le Président, ce que l'on peut dire sur ce rapport n°16 qui est véritablement une nouveauté dans la réorganisation des services dans un souci d'efficacité et d'efficience.

Madame CORDIER.- Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues.

Parce que les attentes de la population sont fortes et légitimes, rendre la ville plus propre est pour nous, Monsieur le Président, et notre majorité une priorité majeure.

Lors de votre discours d'investiture vous avez exprimé votre souhait que dès cet été le Contrat local de Propreté soit présenté pour délibération au Conseil communautaire.

Nous y sommes, promesse tenue, Monsieur le Président.

Ce contrat fruit d'une concertation menée fermement par vous-même et votre équipe, n'est pas un nouveau plan ou une ixième restructuration des services, mais bien une logique d'engagements réciproques entre tous les acteurs de la propreté, les services de MPM bien sûr mais aussi l'ensemble des administrés, professionnels ou particuliers de notre territoire.

Il faut balayer les échecs passés et relever tous ensemble le défi de la propreté, c'est une occasion historique pour modifier le regard sur notre territoire et conforter l'idée que notre territoire évolue positivement.

Les élus, les agents, les syndicats, mais également les particuliers, les professionnels à titre individuel ou collectivement (CIQ, syndicats de copropriété, associations de commerçants...), tout le monde doit prendre ses responsabilités pour changer les choses et gagner ensemble cette bataille hautement symbolique de rendre ce territoire encore plus attractif et rayonnant.

Ce Contrat local de Propreté comprend donc deux volets :

- Le premier volet concerne l'engagement de MPM pour répondre aux exigences de qualité et d'efficacité du service public,

Un volet interne ambitieux comportant des évolutions considérables en termes de temps de travail et d'organisation des services.

Aujourd'hui les agents de collecte – ce sont les GPS qui nous le disent – travaillent aujourd'hui grosso modo entre 2 heures et 4 heures par jour.

Demain, ils travailleront tous au minimum 6 heures par jour (dont 5 heures de temps réel de collecte) et jusqu'à 7 heures 30 si le travail est mal fait

Cela représente un doublement voire un triplement du temps de travail. C'est une avancée considérable.

Les agents de nettoyage et les agents de maîtrise travailleront eux 7 heures par jour et 35 heures par semaine. Il n'aurait jamais dû en être autrement...

Cette délibération a le mérite de le rappeler et de le clarifier une fois pour toutes.

- Le Contrat local de Propreté ne se résume pas à cette seule dimension ; c'est aussi et même surtout par un travail de proximité et par une modification des comportements que nous pourrions relever le défi de la propreté.

La proximité pour une approche territoriale de la propreté. En regroupant tous les moyens (cantonniers, machines, encombrants) au niveau des Maires de secteur et des communes qui joueront un rôle accru dans la définition et la supervision de la propreté.

Aussi, grâce à la modernisation des pratiques managériales (formalisation des consignes et des procédures, amélioration du management, motivation du personnel valorisation des métiers impliquant rémunération, avancement au mérite selon des critères objectifs).

Cet objectif est aussi celui d'avoir une certification du service à horizon 3 ans. C'est bien une politique d'entreprise que nous menons.

Il s'agit de passer d'un « cercle vicieux » où le rythme trop rapide d'exécution des tâches est source d'accidents, d'absences, d'inaptitudes et de non-qualité du service rendu à l'utilisateur, à un « cercle vertueux » basé sur la prévention, la formation et l'amélioration des conditions de travail.

Ainsi, nous pourrions obtenir rapidement des améliorations très concrètes pour les habitants comme :

- Deux tournées minimum dans le centre-ville et même trois, (collecte des zones commerçantes après minuit) ;
- Collecte le dimanche dans les noyaux villageois dès 2015 ;
- Des moyens réactifs positionnés au plus près du terrain ;
- Des cantonniers fidélisés dans les quartiers, connus des habitants et responsabilisés sur leur travail.

Mais tout ne peut reposer sur les épaules de MPM, ce contrat comporte un volet externe qui concrétise l'engagement de tous les acteurs publics et de tous les acteurs privés.

La propreté est l'affaire de tous, il faut que chacun prenne ses responsabilités et que chacun s'engage, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité du système et les résultats.

MPM n'est pas seulement l'opérateur mais aussi l'animateur et le régulateur dans le volet aussi bien de la prévention que de la répression. Il peut ainsi influencer les comportements.

Nous inspirerons un véritable travail collectif et partenarial entre les acteurs publics ou privés avant la fin du mois d'octobre :

- Avec la signature des chartes d'engagements,
- Avec les comités de pilotage et de suivi de la propreté co-animés par un représentant de MPM et un représentant de la commune ou du Maire de secteur. Ce comité aura pour ambition de trouver des solutions concrètes et de corriger et dissuader les comportements des administrés à l'origine de la saleté.
- Avec une actualisation et même une amélioration de la réglementation de la collecte et de la propreté.

En interne et en externe nous allons donc :

- communiquer pour modifier les comportements,
- valoriser les bonnes pratiques,
- sanctionner les comportements non-vertueux.

Pour ma part, fière de la confiance que vous m'avez témoignée, Monsieur le Président, je suis et je serai sur le terrain fidèle à mes convictions et à ce que je suis. Pas pour faire des effets d'annonce ou des grands discours, mais pour faire un vrai travail de fond qui apporte petit à petit les résultats que nos administrés attendent.

Et je poserai une question à tous les acteurs de la propreté, et à vous tous aujourd'hui.

La Communauté urbaine s'engage à travailler plus, à travailler plus près, à travailler mieux.

Et vous que faites-vous ?

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Qui demande la parole ?

Monsieur Mennucci, le retour...

Monsieur MENNUCCI.- Je pense que *le retour* était de trop, Monsieur Teissier. Vous avez glissé...

Monsieur le Président, chers collègues,

Monsieur le Président, vous présentez aujourd'hui, quelques mois après votre élection à la tête de cette institution, votre plan propreté.

Tout d'abord, je souhaite vous faire part de la satisfaction de notre groupe de constater que vos propositions rejoignent en grande partie celles que nous avons portées durant les élections de mars dernier et s'inscrivent dans la volonté qu'avait affirmée à plusieurs reprises votre prédécesseur, Eugène Caselli.

Je suis et nous sommes satisfaits, Monsieur le Président, car convaincus que la voie que vous avez décidé d'emprunter est la seule en capacité de régler cette question dont nous avons tous le souci.

Cependant, vos velléités, vos décisions, vos propositions plus qu'honorables, se sont malheureusement arrêtées, pour deux d'entre elles qui nous paraissent essentielles, au stade de la déclaration d'intention. Je veux parler du principe de territorialisation et de la question du « fini parti ».

A cette étape, vous vous êtes arrêtés, non par manque de conviction, car je crois que vous l'avez, ni par absence de majorité politique, car manifestement, vous l'avez aussi, mais parce que vous n'avez pas au fond voulu affronter jusqu'au bout cette question qui est une question très lourde, celle de la cogestion entre un syndicat et l'administration.

Cette étape, vous la connaissez, et je pense que vous êtes d'accord avec nous, même si vous ne le dites pas publiquement, encore que, pendant la campagne électorale, vous l'avez souvent dit... Cette étape que vous ne voulez pas ou que vous ne pouvez pas affronter, est celle qui met fin à la cogestion.

Les événements récents, cette grève du début du mois de juillet, font la démonstration la plus claire que sans l'abolition de cette cogestion, nous ne réglerons pas le problème de la propreté dans notre ville.

Car, oui, Monsieur le Président, si vous avez reculé, ce n'était pas par manque de conviction (nous vous la reconnaissons), ni par absence de majorité, politique, (vous l'avez) mais parce que vous n'avez pas voulu aller au bout dans l'affrontement avec l'organisation syndicale majoritaire et que vous lui avez cédé.

Monsieur le Président, le moment que nous vivons est un moment très important pour la propreté à Marseille. Le plan est ambitieux. Il a deux volets qui sont extrêmement intéressants. Vous avez aujourd'hui l'occasion, qui est peut-être l'occasion unique, de vraiment entrer dans cette volonté de règlement d'un problème qui nuit gravement à notre ville. Cette occasion, vous devez la saisir ; elle est liée à la réussite de votre mandat. C'est aussi là-dessus que les Marseillais, au terme de ce mandat, vous jugeront. Et nous, nous sommes prêts à vous soutenir, à vous aider dans ce combat qui ne sera pas simple et qui pendra plusieurs années.

Les amendements, parce que nous avons déposé deux amendements qui ont été distribués à nos collègues en séance, vont dans ce sens. Le premier est sur la pérennité et l'extension de la territorialisation.

Le rapport n°16 pose un certain nombre de principes de travail avec les Mairies, notamment les Mairies de secteur de Marseille, mais ne va pas au bout de ce qu'il est nécessaire de faire.

Nous proposons, dans cet amendement, qu'avant le 31 décembre 2015, (et la date n'est pas choisie au hasard, j'y reviendrai) la Communauté urbaine décentralise la propreté en plaçant sous la responsabilité des communes de MPM, les personnels et les moyens. Cette dévolution permettra ensuite au Maire de Marseille, de confier la gestion de la propreté aux Maires de secteur.

Je sais, pour en avoir discuté avec un certain nombre de vos collaborateurs, que votre argument est de dire : *c'est illégal parce que la loi ne le prévoit pas*. Certes, aujourd'hui, mais la loi Métropole le permet.

Je voudrais vous donner un argument supplémentaire. Beaucoup de Maires dans ce département ont manifesté des oppositions à la Métropole en disant : *la Métropole va liquider les communes, va nous prendre toutes nos responsabilités etc.*

En votant cet amendement, nous faisons la démonstration que ce n'est pas la réalité, il y a tout à fait la possibilité, pour MPM aujourd'hui et de fait pour la Métropole à

partir du 1^{er} janvier 2016, de rendre aux communes la propreté. Je ne parle pas de la collecte mais de la propreté, des cantonniers, je parle de celui qui est au contact direct des citoyens. Nous avons la possibilité de le faire.

Je trouve que c'est un argument considérable. Dans l'intérêt de la Métropole, nous aurions intérêt à montrer aux communes, y compris à celles qui sont hors de notre territoire communautaire, que cette vision de la Métropole est une vision tout à fait moderne qui renvoie à la Métropole la macroéconomie et qui laisse aux communes la gestion quotidienne des problématiques de leurs citoyens.

Voilà le premier amendement que nous vous proposons.

Le deuxième amendement concerne le « fini parti » et la vraie fin du « fini parti », ce système qui ne peut plus durer, qui doit cesser, vous l'avez dit à plusieurs reprises. Je sais que vous êtes favorable à cette suppression, que c'est la négociation avec le syndicat majoritaire qui vous a amené à ajouter un certain nombre de phrases notamment une phrase.

Notre amendement est simplement un amendement de suppression. Nous proposons de supprimer cette phrase de façon à ne laisser à personne l'autorité de renvoyer dans leur foyer avant la fin des heures de travail, les personnels de la collecte. En supprimant cette phrase qui vous a été imposée face à un début de grève, et au début d'un débordement de poubelles à Marseille, vous mettrez réellement fin au « fini parti ». En mettant fin au « fini parti », vous pourrez en outre obtenir une collecte complète mais aussi transférer des personnels de la collecte vers la propreté ce qui vous permettra de renforcer le nombre de cantonniers qui est la question centrale pour nos concitoyens.

Voilà, Monsieur le Président, la proposition de notre groupe. Elle est extrêmement modérée. Elle entre dans une volonté de travail avec vous. Comme vous l'a dit Samia Ghali, nous avons la volonté, dans l'instance, dans l'espace communautaire, d'avoir...

Monsieur CHENOZ.- Il fallait le faire avant !

Monsieur MENNUCCI.- Avant, il n'y avait pas la majorité pour le faire. Je suis désolé. Je ne vous ai jamais entendu, Monsieur Chenoze, approuver ce que je suis en train de dire.

Je pense que M. Teissier en s'appuyant sur ses amis et en s'appuyant sur nous qui avons cette volonté, peut trouver cette majorité, c'est pourquoi nous lui proposons ce matin de voter ces deux amendements.

(Applaudissements)

Monsieur RAVIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

« La propreté et Marseille » : Une histoire, très longue, trop longue, une histoire de désamour, une histoire, un feuilleton même interminable qui exaspère aujourd'hui les Marseillaises et les Marseillais.

D'Est en Ouest, du Sud au Nord, mais surtout au Nord, la deuxième ville de France souffre d'un mal qui jusqu'à présent était perçu par les pouvoirs publics, notamment ceux situés de l'autre côté du port, comme une fatalité, comme une sorte de spécificité locale, une tradition regrettable certes, mais contre laquelle nul ne pouvait agir, impuissant, incapable de s'opposer à la force des habitudes qui sont autant de servitudes.

La saleté de nos rues, de nos boulevards, de nos quartiers, de nos sites remarquables jusqu'aux lieux historiques et la prolifération des rats qui en résulte, donnent de la deuxième ville de France une image déplorable tant aux yeux de ses habitants qu'à ceux des touristes ; il n'est pas surprenant à partir de là de savoir que ces mêmes touristes restent à Marseille moins de deux jours seulement lorsqu'ils daignent descendre des paquebots...

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est pour ne pas rater le bateau.

Monsieur RAVIER.- Quand le paquebot réussit à arriver jusqu'au quai, bien sûr...

(Brouhaha)

Le mal est profond et disons-le, partagé. Car la propreté et en l'occurrence la saleté est l'affaire de toutes et de tous.

Certains Marseillais n'adoptent plus les gestes du quotidien appris au sein des familles et autrefois même à l'école à l'occasion des cours d'éducation civique. A ces cours, on préfère désormais la propagande quotidienne et obligatoire du vivre ensemble, de l'antiracisme à sens unique et du métissage généralisé.

Un laisser-aller général que certain ont pu qualifier « d'africanisation » s'est abattu sur la ville.

Ajoutons à cela le calamiteux système du « pas fini mais déjà parti » et vous obtenez une ville au potentiel extraordinaire gâchée par une saleté endémique.

Et puis, le cortège des promesses électorales est passé par là trainant derrière lui l'annonce d'une véritable révolution par l'abolition du système honni, mais pas par tous, du fameux « fini-parti » qui veut que les agents puissent troquer le balai de nettoyage par le balai d'affichage aussitôt leur dur labeur terminé, soit trois heures seulement après qu'il ait débuté...

Après des dizaines d'années de pratique, ce système instauré par la gauche, conforté par la droite, vous l'avez désigné, Monsieur le Président, comme une des causes essentielles d'une situation aujourd'hui insupportable et vous avez clairement annoncé, il y a quelques mois, sa disparition au sein d'un plan plus vaste qui voudrait également mobiliser et responsabiliser l'ensemble de nos concitoyens.

Vous avez d'ailleurs reçu le soutien de l'écrasante majorité des Marseillaises et des Marseillais y compris celui des élus du Front National qui voulaient croire à votre volontarisme, qui voulaient croire à votre détermination, persuadés que vous sauriez utiliser le soutien populaire pour vous débarrasser, pour débarrasser Marseille, de l'un des derniers vestiges de la féodalité politico-syndicale.

Nous y avons cru, je l'avoue. Je vous avouerai même que je le confesse aujourd'hui.

Mais il est des formules qui ne trompent pas ou qui ne trompent plus :

Vous avez déclaré je cite : « Il convient de mettre un terme au fini parti tel qu'il est pratiqué actuellement ».

« Tel qu'il est pratiqué actuellement »...

Autrement dit, le « fini parti » est mort, vive le « fini parti » !

Il est simplement relooké, dépoussiéré, modernisé mais il demeure. Loin d'être supprimé, il est simplement encadré, comme il l'était jusqu'à présent.

Vous l'avez compris, Monsieur le Président, nous sommes déçus ; à l'image de beaucoup de Marseillais, nous nous sentons floués par des promesses qui elles, sont déjà à la benne.

Toutefois, tout n'est pas à jeter dans votre plan.

La territorialisation, les moyens humains et matériels que vous souhaitez accorder aux mairies de secteur se rapprochent de ce que nous souhaitons. Nous espérons seulement que ces annonces ne seront pas balayées d'un revers syndical.

Nous notons que trois secteurs vont ou devraient bénéficier en priorité de l'application de cette réforme

Les mauvaises langues ou les gens bien informés remarqueront qu'il s'agit du 1/7, le secteur des touristes ; du 6/8, le secteur du Sénateur Maire et du 9/10, un secteur que vous connaissez bien.

Quant aux quartiers Nord, une fois de plus, ils attendront et pourtant, Monsieur le Président, il y a tant à faire !

Votre déléguée à la propreté, pourtant élue de ces quartiers n'a manifestement pas su ou pas voulu vous convaincre de l'urgence à agir dans ces arrondissements où la problématique de la saleté est telle, que dans le 13^e arrondissement par exemple, à la Rose, un site souillé par la présence illégale et prolongée d'individus issus de la communauté Rom, n'a toujours pas été nettoyé trois mois après le départ des campeurs au motif que le lieu est « trop sale » !

Voyez, Monsieur le Président, à quelle profondeur abyssale nous sommes descendus : certains agents ne souhaitant désormais nettoyer que la saleté propre !

En conclusion, Monsieur le Président, de votre appel à la révolution lancé il y a quelques mois, il ne reste plus qu'une réforme.

Vous n'osez pas, vous n'osez plus renverser la table, vous y avez même pris place pour négocier et le grand bouleversement accouche finalement d'un plan, d'un énième plan dont certaines mesures vont malgré tout dans le bon sens.

Plus de proximité, davantage de contrôles, des incitations à changer les mentalités des particuliers comme des professionnels, voilà un début de réforme que nous aurions aimé soutenir si elle avait été accompagnée d'une véritable rupture avec l'ordre ancien.

Mais votre courage médiatique s'arrête à la frontière de la témérité des réalités, nous ne le condamnerons pas mais nous ne pouvons nous en contenter.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur le dossier 16 et voterons favorablement pour les dossiers 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes dans l'opposition politique dans cette Assemblée, comme il nous l'a été plusieurs fois rappelé. Élus de ce territoire nous connaissons la situation de notre collectivité, les préoccupations de ses habitants, l'état de ses rues, nous partageons l'ambition d'une collectivité où il fait bon vivre, nous avons la volonté de prendre de réelles décisions politiques pour améliorer la situation en matière d'environnement et plus particulièrement concernant la propreté.

C'est le sens des quatre propositions que nous avons faites en Commission et que vous n'avez pas retenues :

- Reporter les rapports en octobre pour les compléter et élargir à toutes les Mairies de Marseille Provence Métropole

- Aller à une table ronde de la propreté au début septembre avec l'ensemble des acteurs pour redéfinir les règles d'usage de l'espace public

- Accompagner la démarche de sensibilisation auprès de tous nos concitoyens pour les informer et les mobiliser

- Reprendre la négociation avec les personnels et leurs organisations syndicales.

Notre Communauté urbaine doit assumer ses responsabilités. Nous devons donner à ceux qui payent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, aux habitants de MPM, le service et les résultats qu'ils sont en droit d'attendre.

Cela partout, et sur la totalité du territoire.

Or le document que vous nous présentez et qui nous avait d'ailleurs été présenté en séance et remis sur table, appelle plusieurs remarques :

- Il ne concerne que Marseille,
- Il focalise sur le « fini parti »,
- Il ne parle pas des moyens.

Nous avons le sentiment d'une précipitation, répondant plus à une posture politique, quelque peu autoritaire d'ailleurs, faisant peu cas de la concertation qu'à la nécessité de faire émerger une nouvelle culture de la ville et de son usage par tous et pour tous.

Il est source de conflit social avec les personnels puisque les organisations syndicales ont voté contre au Comité Technique Paritaire.

Le rapport énonce à juste titre l'idée qu'un Contrat local de Propreté concerne tous les acteurs : services MPM, administrés, professionnels et particuliers et doit répondre à une logique d'engagements réciproques, où chacun devient acteur de la propreté.

Nous sommes d'accord pour faire avancer les dispositions d'organisation, l'inventaire des besoins, la mise en œuvre et la répartition des moyens de manière efficace et équitable à l'échelle du territoire. En concertation avec les Maires de MPM, parce qu'impliqués dans cette démarche au plus près des situations et des habitants, chacun pourra enfin jouer son rôle pour cette cause commune.

Or le document que vous nous présentez ne traite que le seul aspect du service. Les propositions annoncées ne me semblent pas de nature à changer la situation.

Pas d'inventaire de situation en dehors du « fini parti », rien sur le travail des Commissions précédentes, les « quatre mousquetaires », la Commission du tri présidée par M. Viard.

L'absence d'approche globale impliquant tous les acteurs de la propreté, ne peut apparaître que comme stigmatisante pour les personnels de MPM.

Cela ne peut pas se résoudre simplement à « Fini parti » = saleté. Cela serait trop simple. Et si la recette avait été celle-là, je pense que cela aurait été réglé depuis un moment...

Le « fini parti » n'est pas à défendre pour autant, mais la trop lente progression des objectifs et des moyens de réduction à la source des déchets ménagers et commerciaux, de tri sélectif, de recyclage, ainsi que certains comportements d'usage de l'espace public font aussi partie du problème.

L'imprécision de beaucoup de propositions ne nous permet pas de voir où l'on veut aller. Dans ce débat technique nous ne pouvons pas ignorer que la moitié de la collectivité est traitée par le privé et que certaines séparations des personnels entre collecte et propreté peuvent aboutir à de nouveaux choix de gestion.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous ne participerons pas au vote de ce rapport, Monsieur le Président.

Madame CARADEC.- Cher Président, chers collègues. Il faut être assez accroché pour entendre ce que l'on vient d'entendre. Quand j'entends M. Mennucci dire : *on ne pouvait pas parce qu'on n'avait pas de majorité*, il a la mémoire courte. Il y a eu un rapport des quatre mousquetaires : Martine Vassal, Yves Moraine, Sylvie Andrieux, Patrick Mennucci !, un rapport qui faisait l'unanimité. On ne demandait que l'application de ce rapport.

Et que s'est-il passé ? Rien.

Je rappelle qu'il y a 6 ans tous ceux qui promettaient Marseille propre en 6 mois et qui n'ont rien fait en 6 ans, le Président Teissier et sa déléguée Monique Cordier qui a très bien expliqué le Contrat local de Propreté n'ont pas attendu ni tergiversé. Le problème a été pris à bras le corps avec humilité mais fermeté et dans la concertation.

Je rappelle à M. Mennucci que vous, Président Teissier, vous avez reçu tous les syndicats, je dis bien tous, ce qui n'a pas toujours été le cas sous la présidence précédente.

Mieux nettoyer mais moins salir, mettre en place une organisation plus efficace du travail et du contrôle mais aussi sensibiliser la population (habitants et commerçants) à mieux respecter l'espace public.

Je le disais : humilité et fermeté mais aussi méthode et volonté de ne pas décevoir les marseillais qui sont en attente de résultats et qui nous soutiennent dans cette démarche.

La chose la plus étonnante est quand même le vote d'abstention du Front National en Comité Technique Paritaire, Front National si prompt à longueur de journée à donner des leçons d'ordre et de rigueur.

J'espère que chacun se reconnaitra dans cette réforme et, en tant qu'élu responsable, soutiendra cette démarche auprès des Marseillais et des agents de la propreté.

Rien ne sert de réclamer plus de fermeté si on n'accompagne pas les évolutions positives obtenues par la négociation.

Je le dis au Front National et quant au groupe socialiste de Mme Ghali réclamant des mesures toujours plus spectaculaires et affirmant lutter contre le laxisme, elle n'est pas à une contradiction près puisqu'après avoir réclamé l'armée dans les quartiers et avoir soutenu le gouvernement Ayrault, elle s'apprête à soutenir les réformes laxistes de Mme Taubira tout en nous donnant ici des leçons de fermeté, notamment ce matin.

(Brouhaha)

Pour notre part, c'est une gestion responsable qui conduit notre action à la tête de cette collectivité. En 100 jours : 34 millions d'euros d'économie, grâce à Jean Montagnac et à tous les Maires impliqués dans cette démarche et à Lionel Royer-Perreaut sur la commande publique, l'engagement d'une politique à hauteur de 18 millions d'euros en faveur

de l'accessibilité dans les transports en commun, le lancement de la concertation de la deuxième phase de la piétonisation du Vieux Port, confirmant le succès de la première phase de rénovation porté dès 2008 par le projet municipal de Jean-Claude Gaudin.

Enfin, pour conclure mon propos, à l'heure où nous nous dirigeons pas à pas vers la Métropole, tellement porteuse d'enjeux pour notre territoire, je vous rappelle notre feuille de route.

Marseille ne veut pas tout accaparer au détriment de l'ensemble du territoire, Marseille ne conçoit en aucune façon le territoire comme un ensemble maîtrisé par son hégémonie. Comme le rappelait M. le Maire de Marseille elle doit constituer un ensemble où chaque maillon de la chaîne jouera pleinement son rôle. Elle ne doit pas être une entrave à liberté communale.

Marseille et la Communauté urbaine, main dans la main pour être force de propositions et rendre possible cette construction métropolitaine dont notre territoire a tant besoin.

D'ailleurs le groupe de pilotage présidé par Guy Teissier qui implique tous les Maires, les Parlementaires et les Présidents de groupe sera force de proposition dans cette construction.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Président, j'estime être soumis au droit de réserve mais quand j'entends Mme Caradec dire certaines choses, je ne peux pas la laisser dire.

Quand M. Moraine, Mme Andrieux, Mme Vassal, M. Mennucci ont rendu leur rapport, il était dit qu'il fallait séparer la collecte de la propreté. C'est fait d'ailleurs, vous le signalez fort opportunément dans le rapport.

Les GPS devaient être embarqués sur les bennes. Les syndicats nous avaient dit à l'époque qu'on allait déclencher une guerre nucléaire. Nous l'avons fait, sans grande déclaration, avec humilité. Et l'un des orateurs nous expliquait tout à l'heure que le GPS est un des moyens de contrôle pertinents.

Nous avons également supprimé une benne par secteur, ce qui signifie que les tournées de benne sont plus longues dans les secteurs, donc les agents commençaient déjà à travailler plus qu'auparavant.

Alors, quand j'entends dire que l'on n'a tenu aucun compte du rapport des « quatre mousquetaires », c'est faux et je viens de vous le prouver.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la propreté est un problème compliqué qui doit être abordé avec beaucoup d'humilité. C'est la raison pour laquelle, Jean-Claude Gaudin, dans la campagne des élections municipales avec l'ensemble des équipes et vous au premier rang, avaient annoncé, plutôt que la révolution, des évolutions.

En à peine trois mois, avec vos équipes, vous avez fait un travail absolument remarquable et vous n'êtes pas tombés dans le piège de la stigmatisation.

Pendant la campagne électorale, on a attendu la chanson de la cogestion, la dénonciation des personnels et cette chanson, pourtant rejetée sèchement par les Marseillais, a été reprise aujourd'hui par son auteur interprète dans cet hémicycle.

Pourtant la saleté de cette ville a deux grandes causes une mauvaise organisation des services, et pas uniquement le « fini parti », et le comportement absolument incivique, incroyable, des Marseillais et, Monsieur Ravier, malheureusement dans tous les quartiers et quelles que soient les origines de nos concitoyens.

Vous avez pris la mesure du problème en ne vous focalisant pas sur la question du « fini parti », mais en vous attaquant à toutes les causes : territorialisation pour améliorer le nettoyage, encadrement et limitation du « fini parti », ce que d'ailleurs, Monsieur Mennucci, nous proposons dans notre rapport cosigné tous les quatre puisque jamais nous n'avions dit suppression du « fini parti », mais encadrement puis limitation pour aboutir un jour à la suppression.

Aujourd'hui, vous allez plus loin Monsieur le Président que ce que nous avons proposé à l'époque. Quand on nous parle de cogestion, quand on vous accuse de manque de courage et d'avoir cédé, en réalité, vous avez agi en patron qui négocie avec un syndicat. C'est quand même extraordinaire d'entendre la gauche, qui cède tout aux syndicats au niveau national, venir nous reprocher de gérer avec les syndicats et même remettre en cause le droit de grève comme l'a fait M. Mennucci !

(Applaudissements)

Quant au Président Caselli, et ce sera ma conclusion, pour lequel personnellement j'ai beaucoup de respect, chacun le sait, nous ne lui avons pas reproché, ni dans la campagne électorale, ni aujourd'hui, de ne pas avoir réussi. On a le droit d'échouer, ce qui est coupable, c'est de ne pas tenter.

Ce que nous vous avons reproché, Monsieur le Président, c'est de ne pas avoir essayé. Pris entre vos soi-disant alliés, qui dans la perspective des primaires, ne rêvaient que de vous planter un couteau dans le dos (qu'ils ont fini par arriver à vous planter d'ailleurs), les communistes qui ne voulaient surtout pas qu'on touche aux syndicats, (pas le majoritaire mais les minoritaires qui ont soutenu M. Mennucci et qui aujourd'hui ne sont pas du même avis que M. Mennucci), bref, dans cette salade, vous avez essayé de vous débattre comme vous le pouviez, mais en réalité, vous n'avez pas lancé véritablement le rapport que nous avons cosigné tous les quatre.

Mme Caradec a bien fait de le dire car ce rapport, médiatiquement, et vous vous êtes roulé là-dedans, a été focalisé sur une ou deux propositions mais il y avait 40 propositions ! Quand avec Mme Vassal, nous vous interpellions ici même dans cet hémicycle pour vous demander Monsieur le Président qui s'en occupe, quels élus, quels fonctionnaires, où est le tableau de bord de mise en œuvre de ces mesures, nous restions désespérément dans l'attente d'une réponse. Vous n'avez pas véritablement essayé de résoudre le problème de la saleté de cette ville. Nous, avec le Maire de Marseille et le Président de la Communauté urbaine, nous allons essayer de tout notre cœur et nous verrons bien le résultat.

(Applaudissements)

Monsieur FARINA - Mesdames et messieurs, bonjour.

Je voudrais répondre à Mme Caradec. Vous posiez la question de l'abstention du Front National au Comité Technique Paritaire. Je suis celui qui s'est abstenu lors de ce vote.

Je vous entends énoncer des choses, dire que les syndicats ont tous été consultés : faux, faux, faux et encore faux ! Le syndicat FSU n'a pas été consulté au jour de la réunion du Comité Technique Paritaire. Cela a été dit.

Plusieurs points me choquent. Je veux bien que vous vous gaussiez tous... Vous parlez très bien, c'est magnifique, vous avez tous de bons mots.

Effectivement, il faut lutter contre la propreté...

Des voix.- Pour !

Monsieur FARINA.- ... pour la propreté. Nous déplorons la saleté des rues de Marseille. En revanche, ce n'est pas pour autant que nous devons voter un plan fait à la va-vite.

Vous pouvez vous enorgueillir d'avoir un plan qui a été proposé très vite parce que vous avez tenu vos engagements mais il faut aussi qu'il ne soit pas vide de substance. J'ai relevé des questions et cela a été d'ailleurs relevé par les syndicats ce jour-là au sujet de l'harmonisation de la tournée des bennes : que va-t-on faire des trois bennes enlevées ? Comment rappeler une troisième tournée si on se rend compte que c'est sale ? Comment ? Par quel moyen ? Sous quelle forme ?

Des questions ont été posées, il me semble que vous parlez tous sous des termes génériques et généraux, mais il faut aussi connaître le problème, il faut s'y plonger. Je ne doute pas que certains connaissent énormément ce domaine mais je pense qu'il fallait assister à ce Comité Technique Paritaire qui a d'ailleurs été de très haut niveau. Connaissant notre envie de lutter contre ce « fini parti », nous avons quand même pris position tout simplement pour renvoyer dos à dos un plan qui n'était pas complet, pas finalisé, un plan d'intention. D'ailleurs, j'en appelle au vote du rapport suivant sur lequel M. Stéphane Ravier vous a dit que nous allions voter pour.

Bien sûr, nous sommes pour un changement des mentalités, bien sûr nous sommes pour expliquer aux gens qu'il faut être propre et donner des leçons, mais personnellement, je pense que c'est une espèce de chèque en blanc de la propreté que vous voulez signer. Les syndicats l'ont soulevé en disant il y a des propositions, il y a des pistes. *Nous verrons, nous ferons, peut-être que, nous nous réunirons...* Il est temps d'avoir des actes concrets.

Vous nous dites que nous n'avons jamais de propositions, vous nous dites que l'abstention n'est pas un vote, l'abstention en est un. Cela a été un vote défavorable, un avis défavorable qui a été fait par le Comité Technique Paritaire.

Si certaines personnes veulent venir me voir et me demander pourquoi je me suis abstenu et prendre le texte avec moi et l'étudier, je les attends.

J'entends souvent la gauche donner des leçons et arriver à donner des explications à tout le monde, dire comment il aurait fallu faire alors qu'elle a été aux manettes et elle l'est encore au niveau national, je pense réellement que la gauche est capable du meilleur comme du pire, mais malheureusement, là où vous êtes les meilleurs, c'est dans le pire, messieurs.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Farina.

Nous allons maintenant arrêter les questions.

Je vais très rapidement dire que du côté du Front National, on est dans la démagogie. Juste d'un mot, vous êtes dans la démagogie car vous ne vous êtes arrêtés qu'au « fini parti ». Le « fini parti », c'est un problème de sémantique.

Moi, je vous dis qu'aujourd'hui, le « fini parti » est mort ! C'est fini. Il est terminé. Vous le savez très bien qu'il ne rimerait à rien de dire aux agents : *vous devez travailler 7 heures et demie*. Lorsque les tournées sont finies, qu'est-ce que vous voulez qu'on leur fasse faire dans les garages ? Du tricot ?

Quand la tournée est terminée et qu'elle est bien faite, ce n'est pas le problème du « fini parti », cela a été jusqu'à maintenant l'absence de volonté politique d'avoir une maîtrise qui contrôle le travail des agents. Voilà où est le problème.

M. Farina a parlé des tournées. On sait très bien le système, les syndicats le savent parfaitement bien, encore mieux peut-être que les ingénieurs ou les techniciens qui sont là pour nous aider et nous conseiller. Les tournées courtes seront doublées. Au lieu d'une, on passera à deux, voire trois. Les tournées longues seront faites dans leur totalité. Le travail sera terminé lorsqu'il aura été bien effectué avec une contrainte horaire obligatoire de non retour.

Je vous mets au défi de trouver une seule ville en France qui ne fonctionne pas comme cela. Je peux vous les citer : chez les camarades socialistes à Lille, Lyon, Rennes, toutes ces villes fonctionnent de cette manière-là, aucune autre. Lyon a affronté trois semaines de grève, nous avons eu un jour de grève légal et deux jours de grève sauvage.

Monsieur MENNUCCI.- Et à Martigues...

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Mennucci, je vous ai écouté religieusement, donc vous baissez d'une octave. C'est moi qui ai la parole.

Voilà la vérité. Vous parlez des quartiers Nord. Je me permets de vous rappeler, mais vous le savez d'ailleurs, puisque nous en avons parlé, que dans votre secteur, vous avez un secteur qui est public et un secteur qui est privé et que la totalité des autres arrondissements sont privés depuis l'époque de M. Gaston Defferre. Il faut savoir de quoi nous parlons.

Je ne peux pas intervenir directement sur le privé. Je peux intervenir indirectement, je ne dis pas que nous n'avons pas quelques moyens mais là nous parlons de ce qui est aujourd'hui en régie.

Je pense que vous n'êtes pas honnête parce que vous étiez présent.

Vous avez rappelé la morale à école etc. J'ai fait mon cheval de bataille de faire de l'instruction civique dans les écoles à l'instar de ce que nous avons fait pour l'eau. On a parlé à nos enfants dans les écoles primaires de la cherté, de la rareté, du bien qu'est l'eau etc. Je me suis aperçu à quel point cela fonctionnait. Je me suis dit que nous pourrions demander qu'une partie éducative et pédagogique soit faite en direction des petits car souvent, ce sont les petits qui apprennent aux grands. Nous aurions là peut-être un levier. Vous me l'avez entendu dire.

J'ai également dit, et je vous l'ai dit puisque vous êtes Maire d'arrondissements, que tous les Maires d'arrondissements peuvent aussi par le truchement des maisons de quartier et des centres aérés de faire une sensibilisation.

Lorsque j'entends à babord et en suite à tribord, qu'on n'a pas fait ce qu'il fallait...

A tribord, on est amnésique. Vous êtes amnésiques parce que justement, nous avons parlé de la sensibilisation des citoyens, mais aussi de la formation des rippers. Vous savez que nous avons le taux d'accidents du travail le plus élevé. (Je n'entrerai pas dans le détail des accidents).

Nous allons reprendre également le management. C'est une réforme en profondeur. Nous allons aussi, je l'ai d'ailleurs attendu ce matin sur une radio périphérique, réanimer la police de la propreté qui s'est étiolée car aujourd'hui, nous sommes obligés de chercher les quelques agents qui restent.

Monsieur Caselli, on vous a répondu, je ne vais pas y revenir. Vous avez parlé des GPS. Vous savez comme moi qu'il a fallu très longtemps pour qu'ils soient branchés. C'est vrai que vous les avez fait installer, mais ils n'étaient pas branchés ! Aujourd'hui, ils le sont.

(Applaudissements)

C'est comme ça d'ailleurs que l'on peut voir que certains ne font pas deux ou trois heures de travail, mais une heure et demi !

Vous avez dit que l'on a séparé le nettoyage du ramassage, c'est vrai que vous en avez eu la volonté. Mais dans les actes, mon cher collègue, ce n'est pas encore comme cela que ça se passe. D'ailleurs, c'est ce qui pose le vrai problème. Tout le monde s'est focalisé sur le « fini parti », mais la vérité, c'est aussi le nettoyage. C'est là que le bât blesse, peut-être plus que dans le fameux « fini parti » qui amuse la galerie parce que ça plait à tout le monde. Les journalistes en font un leitmotiv sur lequel on revient incessamment.

Pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas ? Vous le savez Monsieur Caselli puisque vous avez été à cette place avant moi pendant 6 ans : parce qu'on vient piocher chez les cantonniers, le besoin que l'on a en rippers et aujourd'hui, c'est encore perméable. Demain, ce sera imperméable.

Quant à ceux qui me disent qu'ils veulent des actes. Les actes, vous les aurez, mais il faut d'abord voter. En attendant, actuellement, vous ne vous montrez pas très allant pour soutenir un projet qui constitue, me semble-t-il, une réelle avancée pour la propreté que nul ne peut sérieusement contester. D'ailleurs, vous avez tous eu des mots sur ce sujet.

Vous avez dit que la réforme était faite pour Marseille. Ce n'est pas vrai, elle est faite pour tout le monde et d'ailleurs, le Président Caselli et avant lui, le Président Gaudin, ont fait voter des arrêtés pour déléguer l'autorité aux Maires des communes. Certains d'entre vous ici l'exercent, d'autres pas. Donc il me semble que vous devez vous mettre au courant, ou vous avez oublié, ou vous êtes de mauvaise foi, mais je ne veux pas le croire.

Monsieur Mennucci, vous avez fait le choix de la polémique. Vous l'avez fait très agréablement je dois dire, cela nous change ! C'était très agréable, mais vous cherchez des prétextes pour ne pas voter ce texte.

Je comprends d'ailleurs que le parti socialiste soit un peu gêné aux entournures car ce que nous avons fait en trois mois, comme cela a été dit excellemment, vous ne l'avez pas fait en 6 ans...

(Protestations)

... mais je regrette que vous fassiez le choix de l'agitation plutôt que de l'unité républicaine. Je vais citer d'ailleurs Mme Ghali. Mme Ghali nous a dit quelque chose il n'y a pas longtemps, c'était le 7 avril (joli mois d'avril, quand reviendras-tu ?).

Dans votre discours inaugural, Madame Ghali, vous m'aviez promis, la main sur le cœur d'ailleurs, que vous seriez, vous, les socialistes, (pas les camarades), uniquement une opposition intelligente et constructive.

Monsieur MENNUCCI.- On l'est !

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais démontrer que ce que vous faites à cet instant n'est probablement pas intelligent et sûrement pas constructif.

Vous avez voulu ensuite donner des leçons de gouvernance partagée en criant sur tous les toits et dans tous les journaux avec vos amis qu'on ne faisait pas de la politique politicienne ici dans cet hémicycle, mais un travail sérieux à droite comme à gauche et que nous devons tous ensemble (tous ensemble), nous rejoindre sur les sujets importants.

Monsieur MENNUCCI.- Et alors ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Aujourd'hui, Monsieur Mennucci, le masque tombe. Revoilà le vrai parti socialiste. Vous fuyez vos responsabilités et vous sombrez dans la démagogie. Tout cela m'attriste et Marseille méritait mieux.

Revenons si vous voulez bien sur les deux amendements que vous nous proposez aujourd'hui après les avoir présentés à la presse.

Sur la rétrocession de la compétence propreté aux communes et aux mairies de secteur, pour préparer l'avenir, vous nous proposez de revenir 10 ou 15 ans en arrière en restant finalement chacun chez soi, au moment même où votre gouvernement incite les communes à mutualiser les moyens et décider de sanctionner financièrement (vous le savez, vous êtes parlementaire) dès 2015, celles qui ne le feront pas.

Vous venez donc tranquillement, au détour d'un amendement, nous proposer sans aucune préparation, ni juridique, ni budgétaire, ni opérationnelle, de renvoyer dans leurs communes respectives plus d'un millier d'agents de MPM.

Monsieur MENNUCCI.- A quelle date ?

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ai bien entendu.

Monsieur MENNUCCI.- Alors ne dites pas que c'est immédiat !

Monsieur LE PRESIDENT.- Oui, mais vous nous dites que vous ne voterez pas !
Votez et vous serez considéré.

Quelques remarques juridiques car vous avez mis la charrue avant les bœufs.

Monsieur MENNUCCI.- Mais je connais l'argument.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sais, vous avez toujours eu raison d'ailleurs les Marseillais vous l'ont prouvé...

(Applaudissements)

Pour acter le retour aux communes d'une compétence facultative comme la propreté, il faudrait des délibérations concordantes de notre établissement public et de la majorité qualifiée des communes membres, soit 50% des communes présentes, les 2/3 de la population ou deux tiers des communes représentant au moins 50% de la population.

Est-ce que vous pensez qu'aujourd'hui, ces conditions sont réunies ?

Monsieur MENNUCCI.- Oui.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous pensez qu'elles sont réunies. Eh bien écoutez, on verra, on demandera aux Maires s'ils sont d'accord...

Monsieur MENNUCCI.- Proposez l'amendement !

(Brouhaha)

Monsieur LE PRESIDENT.- Tout d'abord, on regardera Monsieur Mennucci si les Maires sont d'accord et nous verrons ensuite.

Accessoirement, pour voter une telle disposition, il faudrait avoir consulté préalablement le CTP, cela n'a pas été fait, au contraire, la représentante – et c'est là que vous êtes pris la main dans le sac – du parti socialiste, avant que vous ne changiez votre position pour faire un petit coup politique, a voté pour au CTP.

Mettez-vous d'accord, s'il y a des courants même à l'intérieur... Je ne comprends plus, on a l'habitude de la diversité chez vous, mais je ne pensais pas que c'était à ce point !

Enfin, ce que vous proposez pour Marseille serait impossible à mettre en œuvre en l'état actuel des textes. MPM pourrait en effet toujours rétrocéder la propreté aux communes, encore faut-il que les Maires en soient d'accord, mais les compétences des Maires de secteur sont définies par la loi Paris Lyon Marseille...

Monsieur MENNUCCI.- Alors pourquoi vous l'avez demandé pendant des années... Vous avez menti pendant des années...

Monsieur LE PRESIDENT.- Je n'ai jamais dit cela.

Il n'est pas possible de déroger par une simple décision du Conseil municipal.

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

C'est d'ailleurs pour cela que la ville proposait de modifier la loi. A l'occasion du débat, j'ai fait une proposition de loi, vous devez vous en rappeler mais je ne suis pas sûr que vous étiez là parce que vous étiez peut-être un peu occupé à cette époque.

Au moment de la loi sur la Métropole...

Monsieur MENNUCCI.- Je n'ai pas compris, vous dites que je n'étais pas là pour la loi sur la Métropole ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, pour ma proposition de loi.

Monsieur MENNUCCI.- Vous auriez pu déposer un amendement.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est ce que j'ai fait.

Monsieur MENNUCCI.- Je ne l'ai pas vu votre amendement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Parce que vous n'êtes pas assez attentif.

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas vrai.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'avais demandé à ce que l'on donne davantage de compétences aux mairies d'arrondissements, aux Maires de Paris, de Lyon et de Marseille. Figurez-vous que tous les amendements ont été repoussés en Commission par votre majorité.

Mettez-vous d'accord au sein de votre propre famille politique, ensuite nous pourrons toujours en reparler.

Je sais que vous n'aimez pas être le nez dans le coin, mais c'est comme ça.

Quelques remarques sur le fond.

Je crois à la proximité, comme vous Monsieur Mennucci. Le contrat que je propose donne un réel pouvoir et une réelle légitimité aux Maires des communes s'ils le souhaitent et aux Maires de secteur pour agir en matière de propreté.

Nous avons bien étudié la chose, croyez-le bien, je vous le garantis, c'est le seul schéma juridique à cet instant envisageable à Marseille et je dis bien, aujourd'hui.

C'est d'ailleurs ce qui se pratique déjà à Paris avec les mairies d'arrondissement qui sont associées de près à la définition et à la supervision du dispositif de propreté de la ville.

Soutenez par un vote positif ce qui est une réelle avancée et nous ferons ensemble le bilan complet et objectif le moment venu, par exemple fin 2015, puisque vous avez proposé la date du 31 décembre 2015 et qu'*a priori* la Métropole devrait commencer en 2016. A ce moment, si le bilan est positif et si les Maires de l'ensemble de notre EPCI sont d'accord, je ne vois aucun inconvénient à repasser la compétence de la propreté aux communes. Croyez-moi, c'est plutôt un fardeau qu'autre chose que de porter tout cela au niveau des 18 communes qui font notre EPCI.

Il sera donc toujours temps de reprendre sereinement vos propositions et ce débat dans le contexte de la mise en place de la Métropole. Nous avons une année devant nous, et en même temps nous allons voir les résultats que nous allons tirer du Contrat local de Propreté que nous allons voter à cet instant. Nous aurons là une vraie fenêtre de tir pour décider de rétrocéder aux communes certaines des compétences exercées aujourd'hui au niveau de notre EPCI. Je pense que nous le ferons calmement et que nous aurons ordonné dans le temps des choses complexes – tout le monde s'est plu à dire qu'il fallait beaucoup

d'humilité – tout d'abord regardons si nous réussissons ce plan, quelles sont les mesures de nous devons prendre et ensuite, pourquoi pas, les rétrocéder aux communes si elles le souhaitent. J'ai toujours dit qu'ici j'étais le porte-parole des Maires, je continuerai à le rester.

Au bénéfice de ces explications, Monsieur Mennucci, je vous demanderai de bien vouloir retirer ces amendements si vous le souhaitez. Si vous ne le souhaitez pas, nous les mettrons aux voix.

Le « fini parti » est bien terminé, le contrat que nous avons établi, travaillé et défini ensemble est le fruit d'un long travail. Il y a eu des consultations avec les syndicats, avec tous les syndicats.

Je suis heureux, avec mes amis, d'être une force de proposition et une force de changement. J'aurais imaginé qu'en conscience, vous auriez accompagné cette réforme, ce qui nous aurait permis d'avancer d'un même pas vers la Métropole.

Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

Madame Ghali, vous souhaitez prendre la parole.

(Protestations)

Madame GHALI.- C'est le Président qui décide de donner ou pas.

Merci Monsieur le Président de me la donner, d'autant que j'ai été citée dans les interventions à plusieurs reprises.

Avant d'aborder les amendements, je voudrais répondre à Mme Caradec pour lui dire que lorsqu'on est en train de parler d'un dossier, en l'occurrence celui de la propreté, que vous soyez obligée d'aller chercher toutes les interventions que j'ai pu faire ou tous les mots que j'ai pu dire... heureusement que vous n'êtes pas remontée loin car vous auriez pu en dire encore beaucoup.

Vous avez parlé de mon intervention sur la question de l'armée par rapport à la sécurité. Après ce qui s'est passé hier encore à Saint Antoine avec le bus des enfants qui aurait pu être dramatique, je vous demande un peu d'humilité sur ces questions.

(Brouhaha, protestations)

Je veux bien qu'on ait un débat mais restons sur le sujet. J'aurais aimé que ce soit rappelé tout à l'heure, mais cela n'a pas été le cas, je me permets de le dire.

Sur la question de la Métropole, il me semble que vous, les Parlementaires de droite, avez voté avec le gouvernement. Moi, je me suis opposée à la loi que proposait le gouvernement. Alors vous savez, parfois, il faut faire attention à ce que l'on dit. Vous êtes là dans votre propre contradiction.

Je parle pour les Parlementaires présents aujourd'hui qui ont voté avec le gouvernement pour la Métropole. En ce qui me concerne, j'ai voté contre la Métropole.

Sur la question des amendements, Monsieur le Président, vous avez rappelé, et je vous en remercie, que nous n'étions pas contre tout ce que vous avez proposé. Dans une gouvernance où vous avez la majorité, notre rôle, c'est aussi, je l'ai dit et je le maintiens, d'avoir une opposition intelligente et constructive.

C'est justement parce qu'elle est intelligente et constructive que nous proposons des amendements qui sont construits. J'en veux pour preuve, Monsieur le Président, que vous étiez d'accord avec ces amendements, notamment le premier...

Monsieur LE PRESIDENT.- Plus tard.

Madame GHALI.- Oui, plus tard, mais cela veut dire que ce que nous proposons n'est pas complètement idiot et irréaliste...

Monsieur LE PRESIDENT.- Je n'ai pas besoin du chœur des pleureuses.

(Rires)

Monsieur MENNUCCI.- Oh ça va ! « Le chœur des pleureuses » !

Monsieur LE PRESIDENT.- Oui, ça va, Monsieur Mennucci, arrêtez de faire le matador, vous n'impressionnez plus, Monsieur Mennucci !

Monsieur MENNUCCI.- C'est votre jeunesse qui remonte.

« Le chœur des pleureuses », ce n'est pas correct.

Madame GHALI.- Vous avez ici, Monsieur le Président, des élus de Marseille et des autres communes de notre territoire, majoritaires dans leur commune qui ont aussi le droit de s'exprimer et de soutenir nos propositions. Vous avez dit que vous étiez d'accord au moins sur le premier amendement.

Concernant le deuxième amendement, celui-ci bloque aujourd'hui. Ce n'est pas que nous voulions voter contre le rapport, nous sommes d'accord, et pour ma part, je partage complètement ce qu'a dit Mme Cordier. Quand on est un élu de terrain, on ne peut que partager, comme vous le faites vous-mêmes d'ailleurs, mais nous voulons aller au bout des choses. Une fois pour toutes, il faut en finir au sens propre comme au sens figuré du terme avec cette question de la propreté.

Vous nous aurez à nos côtés et jamais contre vous pour aller sur le terrain et travailler. Je recevrai, je l'ai fait d'ailleurs, Mme Cordier pour qu'on puisse travailler ensemble comme je l'ai toujours fait avec Eugène Caselli et comme lui-même l'a fait avec les Maires durant sa mandature.

C'est une question compliquée. M. M Moraine disait qu'il faut de l'humilité. Oui, il faut de l'humilité car lorsqu'on se lance dans un chantier comme celui-là, on n'est pas sûr de réussir. Il faut faire attention, prendre la mesure de ce que l'on dit et attendre les résultats. S'il y a des résultats, j'interviendrai moi-même pour vous dire bravo et je n'ai pas de problème avec ça.

(Brouhaha)

Madame Fructus, occupez-vous de vous, c'est déjà pas mal.

(Huées)

Je demande que l'on vote ces amendements. Ils seront rejetés ou acceptés mais au moins, les choses seront claires.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Ghali, si vous soutenez les efforts que nous faisons, pourquoi ne soutenez-vous pas le contrat que nous proposons ?

Monsieur MENNUCCI.- Nous l'améliorons.

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, vous ne l'améliorez pas. Monsieur Mennucci, ne nous prenez pas pour des nigauds.

Vous vous défaussez dans cette affaire en prenant prétexte d'une phrase et de quelques mots, alors que Mme Ghali dit à juste titre qu'elle soutiendra le travail qui sera effectué. Vous voyez l'antagonisme compliqué. Mais c'est votre problème, cela fait partie de vos gênes, cette complexité.

Je mets aux voix l'amendement n°1. Qui est pour ? Qui est contre ?

L'amendement n°1 est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement n°2. Même vote ?

L'amendement n°2 est rejeté.

Je mets aux voix le rapport n°16, qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Agir pour l'Espace Métropolitain »

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

Le groupe « Pour un Territoire Solidaire » ne participe pas au vote.

Monsieur MENNUCCI.- Vous n'avez pas appelé le contre.

(Protestations)

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce n'est pas grave, c'est un moment d'inattention de votre part.

17. PEDD 001-18/07/14 CC – Mise en œuvre du volet externe du Contrat local de propreté pour une modification des comportements impulsée par la Communauté urbaine et reposant sur une logique d'engagements réciproques

Le rapport est adopté à l'unanimité

Le groupe « Pour un territoire Solidaire » ne participe pas au vote.

16 bis.FCT 017-18/07/14 CC - Création d'un observatoire des prix des marchés publics

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport 16 bis, autorise la création d'un observatoire des prix de la commande publique.

Monsieur Royer-Perreaut voulez-vous l'explicitier ?

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Président, je suis intimement convaincu que ce rapport sera plus apaisant et apaisé que le rapport dont nous venons de débattre. Il concerne la création de l'observatoire des prix. C'est une première décision qui illustre la politique de la commande publique que vous avez souhaité mettre en place dans cette collectivité.

Vous le savez, lors du précédent Conseil, nous avons voté un rapport cadre sur la commande publique dont le but, je me permets de le rappeler, est de favoriser la définition des besoins de la Communauté urbaine, de créer une Direction des Achats, troisièmement d'assurer un meilleur contrôle de l'exécution des travaux, de favoriser la création d'un code de déontologie pour les élus et les fonctionnaires. La création de cet observatoire des prix a pour but de connaître plus précisément les problématiques rencontrées par les auteurs de la commande publique, de comprendre les mécanismes de détermination des prix par secteur d'activité et de faire en sorte que nous puissions mieux maîtriser la dépense publique.

Je pense que ce rapport qui a été voté à l'unanimité sera également voté par l'ensemble de nos collègues. Il concernera, dans un premier temps, les thématiques de la voirie et de la logistique qui nous apparaissent être des thématiques sur lesquelles on peut œuvrer intelligemment et très rapidement.

Je suis intimement convaincu que cela répond à un réel besoin d'une politique de la commande publique.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°16 bis. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Je reviens sur le rapport n°16, les fonctionnaires me disent que je n'ai pas demandé les votes contre et les abstentions.

(Brouhaha)

Qui est contre le rapport n°16 ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Agir pour l'Espace Métropolitain »
Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »
Le groupe « Pour un Territoire Solidaire » ne participe pas au vote.

Qui est contre le rapport n°17 ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Le groupe « Pour un territoire Solidaire » ne participe pas au vote.

COMMISSION PROPRETÉ ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Lapeyre, la Commission « Propreté, Environnement, Développement Durable » s'est réunie le jeudi 10 juillet.

Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur LAPEYRE.- La Commission s'est réunie le 10 juillet. Nous avons eu 24 rapports à étudier. Du rapport n°17 au n°23, il y a eu un avis favorable à l'unanimité. Pour les rapports n°24 et 25, un avis favorable avec abstention du Front National et des rapports n°26 à 38, avis favorable à l'unanimité. Le n°39 a fait l'objet d'une réserve de vote du Front National et le n°40 a été adopté avec un avis favorable à l'unanimité.

18. PEDD 002-18/07/14 CC - Mise à jour des tarifs relatifs à diverses prestations de propreté

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°18 à 23 sont des dossiers techniques relatifs à la propreté et au traitement des déchets.

Madame Cordier avez-vous quelque chose à ajouter ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

19. PEDD 003-18/07/14 CC - Création d'une opération et affectation d'une autorisation de programme pour les équipements GPS, localisation et suivi du parc véhicules régie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

20. PEDD 004-18/07/14 CC - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'acquisition d'outillage, grosses pièces détachées et installations mécaniques destinés à la réparation mécanique des engins de propreté

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

21. PEDD 005-18/07/14 CC - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'acquisition de véhicules et engins de collecte.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. PEDD 006-18/07/14 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative à l'acquisition de boites de lavage et bouchonnage

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

23. PEDD 007-18/07/14 CC - Approbation d'une convention type de partenariat pour la mise à disposition et la collecte de bacs et de points d'apport volontaire implantés sur le domaine privé

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

24. PEDD 008-18/07/14 CC - Attribution d'une subvention à l'association Treize Evènements pour l'organisation d'une manifestation de sensibilisation au gaspillage alimentaire et approbation d'une convention

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°24, attribue une subvention pour une action de sensibilisation au gaspillage alimentaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

25. PEDD 009-18/07/14 CC - Affectation d'une autorisation de programme pour l'évaluation et la gestion des nuisances sonores urbaines sur le territoire communautaire

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Le Disses sur le rapport n°25 qui a trait à la gestion des nuisances sonores, avez-vous des éléments à ajouter ?

Monsieur LE DISSES.- Il s'agit de l'affectation d'une autorisation de programme pour l'évaluation et la gestion des nuisances sonores routières, aéroportuaires, ferroviaires et activités industrielles pour un montant de 240 000 euros sur trois ans.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je comprends que ce soit le Maire de Marignane qui porte les problèmes de nuisances sonores. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

26. PEDD 010-18/07/14 CC - Budget Eau - Approbation des opérations d'investissement nouvelles et des augmentations d'autorisations de programme existantes dans le cadre du Budget Primitif 2014 - Affectation des augmentations d'autorisations de programme

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Giberti, les dossiers n°26 à 40 traitent des problématiques d'eau et d'assainissement. Souhaitez-vous développer un dossier ?

Monsieur GIBERTI.- Il n'y a eu aucun problème.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien. Nous allons vous soumettre les rapports n° 26 à 31 qui concernent des opérations sur les infrastructures eau et assainissement

Je mets aux voix les rapports n°26 à 30, y a-t-il des oppositions sur ces rapports ? S'il n'y en a pas je considère qu'ils sont adoptés à l'unanimité.

Le rapport est adopté

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

27. PEDD 011-18/07/14 CC - Budget Assainissement - Approbation des opérations d'investissement nouvelles et des augmentations d'autorisations de programme existantes dans le cadre du Budget Primitif 2014 - Affectation des augmentations d'autorisations de programme

Le rapport est adopté

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

28. PEDD 012-18/07/14 CC - Budget Pluvial - Approbation des opérations d'investissement nouvelles et des augmentations d'autorisations de programme existantes dans le cadre du Budget Primitif 2014

Le rapport est adopté

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

29. PEDD 013-18/07/14 CC - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'autorisation de programme pour la modernisation de la vanne barrage de la Pugette à Marseille 8ème arrondissement

Le rapport est adopté à l'unanimité

30. PEDD 014-18/07/14 CC - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à la réalisation d'un poste de refoulement d'eaux usées à La Ciotat

Le rapport est adopté à l'unanimité

31. PEDD 015-18/07/14 CC - Affectation de l'augmentation d'une autorisation de programme pour la création du bassin de rétention d'eaux unitaires de Lajout à Marseille 2ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce bassin, je me permets de vous le rappeler, fait partie, avec ceux de Jules Guesde, Saint-Mauront, Puget et Géolide des structures destinées à la régulation de l'eau de pluie et de son corollaire, la diminution de la pollution des plages.

Il s'agit là de l'un des volets du contrat d'agglomération pour l'amélioration du système d'assainissement et la qualité du milieu aquatique que j'ai signé le 10 juillet dernier avec l'Etat et l'Agence de l'Eau, ce, pour un montant d'investissement de 185 millions d'euros dont 60 millions d'euros apportés par l'Agence de l'Eau.

Qui est d'avis d'adopter ce rapport ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

32. PEDD 016-18/07/14 CC - Approbation de l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public non routier par des équipements radioélectriques sur les emprises des ouvrages du service de l'eau pour les Services Publics Administratifs

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°32 traite des tarifs d'occupation du domaine public. Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui est pour ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

33. PEDD 017-18/07/14 CC - Approbation d'une convention conclue avec la Société des Eaux de Marseille et la Société SERAMM relative aux modalités particulières du recouvrement de la redevance d'assainissement sur le périmètre de la zone Centre

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°33 à 38 autorisent la conclusion de convention avec les délégataires ou des communes extérieures à MPM dans le cadre des nouvelles DSP.

Je mets aux voix les rapports n°33, 34, 35, 37, 38. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

34. PEDD 018-18/07/14 CC - Approbation d'une convention avec la Société des Eaux de Marseille et la Société Assainissement d'Ouest Métropole relative aux modalités particulières du recouvrement de la redevance assainissement sur le périmètre de la zone Ouest

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

35. PEDD 019-18/07/14 CC - Approbation d'une convention conclue avec la Société des Eaux de Marseille et la Société Assainissement d'Est Marseille relative aux modalités particulières du recouvrement de la redevance d'assainissement sur le périmètre de la zone Est

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

36. PEDD 020-18/07/14 CC – DOSSIER RETIRE

37. PEDD 021-18/07/14 CC - Approbation d'une convention de mise à disposition du réseau et des ouvrages de distribution d'eau sur le territoire des communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune

Le rapport est adopté

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

38. PEDD 022-18/07/14 CC - Approbation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile(CAPAE) et le Service d'Assainissement Marseille Métropole relative au raccordement du réseau d'assainissement de la CAPAE à la station d'épuration de Marseille

Le rapport est adopté

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

39. PEDD 023-18/07/14 CC - Modalités d'application de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°39 et 40 sont relatifs à l'assainissement. Je mets aux voix le rapport n°39.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

40. PEDD 024-18/07/14 CC - Suivi écologique du milieu marin au droit des stations d'épuration de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (2013-2017) - Renouvellement de la demande de subvention auprès du Conseil Général et approbation du nouveau plan de financement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°40.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Tian, la Commission « Développement des Transports Métropolitains » s'est réunie le jeudi 10 juillet. Pouvez-vous nous en dire un mot ?

Monsieur TIAN.- Cela s'est passé dans une bonne ambiance, Monsieur le Président. Le premier rapport a été adopté avec une abstention du Front National, le deuxième rapport a été adopté à l'unanimité, ainsi que le troisième, le quatrième, le cinquième, le sixième, le septième et le huitième.

Je resterai peut-être quelques instants sur le huitième. C'est une vision métropolitaine des choses puisque ce sera la liaison Aix / Marseille pour lequel le Conseil régional et l'Etat étudie le doublement de la fréquentation. C'est un sujet complètement métropolitain que cette relation ferroviaire entre Aix et Marseille. C'est un très bon rapport.

Le neuvième rapport a également été adopté à l'unanimité ainsi que celui qui suit.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Assante avez-vous quelque chose à ajouter ?

Monsieur ASSANTE.- Pas pour l'instant.

41. DTM 001-18/07/14 CC - Approbation des nouveaux tarifs de transport en commun sur le territoire de Marseille Provence Métropole consécutifs à l'augmentation du taux de TVA pour le transport de voyageurs

Monsieur ILLAC.- Mon groupe, qui n'était pas présent à cette Commission, s'abstiendra sur les rapports n°41 et 42 par rapport à l'augmentation de la TVA. Notre abstention est motivée par le fait que l'on arrondit par le haut, ce qui revient à une augmentation déguisée et qu'il n'y ait pas une répercussion systématique. Cela va au-delà de la TVA.

On aurait pu faire quelque chose de variable en n'appliquant pas systématiquement tous les tarifs et en arrondissant par le bas notamment dans les tarifs les plus populaires. Ce n'est pas ce qui a été fait. C'est un arrondissement par le haut donc cela revient à une augmentation. Voilà la motivation de notre abstention.

Monsieur TIAN.- Vous auriez pu le faire en Commission mais peu importe. Il s'agit de quelques centimes, cher collègue, à la suite de l'augmentation gouvernementale de la TVA de 7 à 10. On ne fait que répercuter sur les tarifs RTM et du Frioul cette très légère augmentation à quelques centimes près. Ce n'est pas à la mesure des enjeux imposés. C'est une mesure gouvernementale, je vous le rappelle.

Madame HAMMOUCHE.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, le groupe APEM votera ces délibérations relatives aux rapports n°41 et 42 puisque refuser de répercuter cette augmentation de TVA sur les tarifs des transports, ce serait faire supporter à la Communauté urbaine quasiment plus d'un million d'euros de charges qui sont quasiment indues.

Monsieur LE PRESIDENT.- Plus d'un million.

Madame HAMMOUCHE.- Oui, ce sont trois millions, tout à fait.

Je souhaite simplement rappeler, Monsieur le Président, parce que vous avez souvent des réminiscences donc c'est bon que l'on en ait nous aussi, que le Président Eugène Caselli, dans la précédente mandature, avait proposé ces délibérations à la Commission Transports. La Vice-présidente d'alors, Mme Lota, s'était livrée à un réquisitoire en règle qualifiant cette augmentation d'attaque contre le pouvoir d'achat des plus démunis. En Conférence des Présidents, la droite a voté contre.

Bien évidemment, sans majorité, cette délibération a été retirée.

Il est vrai qu'il faut rappeler le contexte ; nous étions à huit mois des échéances municipales ! Ceci explique peut-être cela.

Ceci étant, ces délibérations étaient cohérentes avant, elles le sont encore maintenant, donc nous les voterons.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame, vous avez raison et je vous remercie de la maturité dont vous faites preuve...

Madame HAMMOUCHE.- On ne fait pas que pleurer !

(Rires)

Monsieur LE PRESIDENT.- Cela me fait plaisir de vous voir sourire aussi.

On ne fait que répercuter l'augmentation de la TVA décidée par l'Etat et non par nous. Cela représente 16 centimes d'augmentation ; ce pour répondre à M. Illac qui nous fait des comptes d'apothicaire.

Monsieur Assante, vous souhaitez prendre la parole.

16 centimes, Monsieur Illac !

Monsieur ILLAC.- Je suis là en tant que Président de groupe et je m'exprime au nom de mon groupe et pas au nom de ma commune.

Monsieur ASSANTE.- Si M. Illac m'autorise...

Monsieur ILLAC.- Je répondais au Président qui m'interpelle.

Tout à l'heure, j'ai été très correct. On ne parle pas après le Président, donc je n'ai rien précisé au sujet des travaux dans ma commune. D'ailleurs, j'ai participé à la Commission qui cherche des économies, j'ai participé, lors d'une entrevue avec le Président, à ne pas valider tout ce qui avait été programmé. Les seules choses qui sont programmées sur ma commune sont des choses déjà terminées. Passez à Ensues-la-Redonne, c'est le rond point d'entrée, c'est le chemin...

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur ASSANTE.- Nous avons compris, cher collègue, les raisons pour lesquelles vous avez été réélus. Nous aussi, nous avons été réélus. Il n'y a pas d'ambiguïté. Pour autant, certaines précisions doivent vous être apportées.

Madame, vous attaquez Marie-Louise Lota sur l'argumentaire qu'elle a développé. Ce matin, nous réaffirmons les propos qu'elle a tenus. Elle ne les a pas tenus par rapport au Président Caselli, elle les a tenus par rapport au gouvernement qui a fait voter cette réglementation, nous obligeant à augmenter la TVA. Toute la critique qu'a exprimée Marie-Louise Lota et l'ensemble des collègues qui a fait corps avec elle ne se portait pas contre M. Caselli, Président de la Communauté urbaine qui, lui-même, était devant le fait accompli puisqu'il devait le faire. Vous avez fait l'aveu à l'instant qu'il ne l'a pas fait parce qu'en campagne électorale, il vaut mieux essayer d'éviter les choses. Vous l'avez avoué à l'instant, nous le comprenons, nous l'acceptons.

En revanche, la diatribe qui avait été exprimée, l'avait été par rapport au gouvernement qui, lui, a augmenté la TVA au détriment de tous ceux qui ont à en pâtir.

Monsieur Illac, l'arrondi qui a été fait de quelques centimes supplémentaires au-delà de l'augmentation de la TVA, vous l'avez dans le corps du rapport, vous l'avez lu. On est obligé de faire cet arrondi car les machines n'acceptent pas le centime mais que les dizaines. C'est donc une obligation technique qui fait que lors de la prochaine augmentation, si jamais cela se fait encore, celle-ci ne se fera pas si on reste dans la limite du centime qui a été aujourd'hui voté et délibéré.

Ces délibérations, sincèrement, nous ne tenions pas à les faire passer, mais comme on nous oblige à le faire, nous le faisons et vous devez le voter, vous qui soutenez un gouvernement qui l'a imposé à tous.

Vous, chers collègues, vous ne l'avez pas fait mais il faut quand même le voter aujourd'hui.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sou mets le rapport n°41 aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Pour un Territoire Solidaire »

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

Votes contre de Mme Djambaé et M. Zéribi

42. DTM 002-18/07/14 CC - Approbation des nouveaux tarifs de transport de la desserte maritime de l'archipel du Frioul consécutifs à l'augmentation du taux de TVA pour le transport de voyageurs

Monsieur GONZALEZ.- Je suis José Gonzalez, Conseiller municipal à Allauch.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, vous avez noté, du moins pour ceux qui étaient en Commission, que le Front National s'est abstenu sur cette délibération. Je pense que nous allons transformer l'essai en votant contre.

Je suis désolé de la querelle que je cherche pour quelques centimes alors que vous avez ferraillé entre vous tout à l'heure pour des millions et des dizaines de millions, voire des milliards (même si cette querelle risquait de coûter trois millions d'euros à MPM si elle avait pris en charge cette augmentation de la TVA).

Les explications, c'est que nous avons simplement reporté, à un arrondi près, l'augmentation de la TVA imposée par le gouvernement. Je tiens à féliciter le gouvernement pour son habileté à présenter les choses et à faire passer ou à transformer les commerçants et les artisans en percepteurs des impôts pour collecter les impôts, tout en faisant croire à l'acheteur, à celui qui contribue à la participation au billet, que les bénéfices vont aux commerçants, ce qu'il n'est pas cela du tout.

Cette augmentation va toucher tous les usagers des transports publics (quand je dis tous les usagers, en fait il y a une catégorie qui ne sera pas touchée, ce sont les resquilleurs, il paraît qu'il y en a aussi à Marseille).

Cette augmentation va à l'encontre des décisions que nous avons déjà prises et qui sont louables d'ailleurs pour essayer de diminuer la circulation des automobilistes en ville, inciter les usagers à prendre les transports en commun en créant des parkings périphériques etc. Si l'on augmente vraiment les impôts pour quelques centimes, même si ce n'est que pour quelques centimes, cela va à l'encontre des décisions que nous avons prises.

C'est mon avis, je vous l'expose et je pense et espère que le groupe auquel j'appartiens votera contre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Gonzalez, que vous ne soyez pas d'accord pour mille et une raisons, c'est possible. Mais vous qui vous instaurez tout le temps en pourfendeur de la justice, portant le glaive, aujourd'hui, au nom de la démagogie, comment, pour 3, 6 ou 12 centimes, pouvez-vous dire qu'on incite les gens à prendre les voitures ? Ce qu'il aurait été intelligent de développer – pensez-y peut-être – ce sont les parkings de dissuasion aux portes de nos villes, le fait de pratiquer des tarifs qui soient peut-être plus intelligents, moins chers en périphérie et plus chers en centre-ville. Parlons de cela.

Mais que venez-vous nous raconter ? Ne pensez-vous pas que c'est une injustice de faire payer aux contribuables métropolitains ce que nous n'avons pas fait reporter aux utilisateurs des transports en commun ?

Mais où avez-vous vu cela ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Si les cafetiers ne reportaient pas la TVA sur la bière, paierions-nous aussi la TVA ? C'est impensable de dire des choses pareilles !

Vous avez le droit de dire tout ce que vous voulez. Vous l'avez dit Monsieur, mais que vous puissiez justifier votre vote, que ce soit votre vote personnel ou celui de votre groupe, pour quelques centimes, en disant que c'est dissuasif pour nos compatriotes de prendre les transports en commun, très franchement, je trouve que ce n'est pas sérieux !

Monsieur GONZALEZ.- Monsieur le Président, si les utilisateurs doivent être les payeurs, je pense qu'il faudrait supprimer toutes les subventions accordées aux associations puisque les utilisateurs doivent être les payeurs, n'est-ce pas ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sou mets le rapport n°42. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

Vote contre du groupe « Pour un Territoire Solidaire »

Votes contre de Mme Djambaé et M. Zéribi

43. DTM 003-18/07/14 CC - Approbation de la création et de l'affectation totale de l'opération "Aménagement de voirie et équipements pour les transports en commun sur le territoire communautaire"

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix les rapports n°43 à 48 qui concernent le financement d'opérations d'investissement, que ce soit sur les parkings, la billetterie ou l'accessibilité. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

44. DTM 004-18/07/14 CC - Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains - Etudes pré-opérationnelles

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Avant de commencer, depuis ce matin, j'ai entendu 25 fois « 100 jours ». Je ne sais pas de quels 100 jours il s'agit. Il faut faire attention à ne pas passer de la proximité de l'île d'Elbe à l'éloignement de Sainte Hélène...

Monsieur LE PRESIDENT.- Fumeux !

Monsieur MAGRO.- Ecoute Guy, je t'aurai prévenu !

Monsieur le Président, nous ne pouvons qu'approuver la création de cette autorisation de programme (il s'agit je le rappelle puisqu'on ne fonctionne plus que par numéro depuis un moment, de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains - Etudes pré-opérationnelles). Nous ne pouvons qu'approuver la création de cette autorisation qui devrait permettre d'aller vers une concrétisation du PDU pour ce qui concerne le volet "Boulevards urbains multimodaux" et en premier lieu de manière naturelle et parfaitement comprise, le Boulevard Urbain Sud.

Mais je me permets de rappeler une fois de plus que, malgré son coût, il ne faudrait pas laisser de côté les études concernant le métro qu'il s'agisse de la prolongation Sud ou de la prolongation Nord.

Concernant celle qui a vocation à desservir un jour l'Hôpital Nord, deuxième pôle santé du territoire communautaire, lieu de soins, d'enseignement et de recherche ; également premier employeur d'un large secteur qui combine l'excellence et l'accessibilité à une offre de soins pour tous, et bien au-delà des quartiers Nord et des communes limitrophes, le maintien de cette excellence passe en partie par une desserte de haut niveau en transport public du site. La configuration altimétrique fait que le métro est la seule vraie solution pour cet équipement qui va se retrouver au centre du nouveau paysage institutionnel, quasiment cela va se trouver, avec un schéma un peu déformé, au centre des problématiques métropolitaines. Je vous renvoie également aux archives, vous allez trouver entre 1983 et 1989, des travaux qui ont été faits par la mairie de secteur et le Maire de l'époque sur la question du métro.

Une fois faite l'analyse des bienfaits et des limites de la mise en service du BHNS Nord, qui ne saurait tarder, nous vous demandons de mettre rapidement à l'ordre du jour une autorisation de programme dans le même esprit que celle que vous nous proposez aujourd'hui sur les boulevards urbains multimodaux et sur le boulevard urbain Sud.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que l'enfant de Saint-Antoine saura entendre notre demande qui ne fait que réitérer nos interventions en comité de pilotage PDU depuis de longues années et relayer la parole des 5000 signataires de la pétition que nous avons remise il n'y a pas si longtemps au Président Caselli ; ce qui avait débouché sur l'intégration des études métro-Nord dans le Plan de déplacements urbains adopté par le Conseil communautaire.

Merci de votre attention. Je ne reprendrai pas la parole pour dire que nous allons voter des deux mains la question 49 et que nous nous félicitons que la pugnacité des élus de Marignane, de Saint-Victoret et de Gignac-la-Nerthe et particulièrement d'Alain Croce, adjoint au Maire de Gignac-la-Nerthe soit enfin récompensée. Ce n'est que justice pour ce territoire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Un mot pour vous rassurer. On ne lâche rien. Les études se poursuivent au Nord et au Sud.

Attention de Danton de ne pas me faire Robespierre ! Un partout !

Je sou mets le rapport n°44 à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

45. DTM 005-18/07/14 CC - Approbation de la création et de l'affectation totale de l'opération "Evolutions du système informatique billettique"

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

46. DTM 006-18/07/14 CC - Création d'une opération et affectation d'une autorisation de programme relative à la mise en accessibilité de quatre stations du métro de Marseille aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

47. DTM 007-18/07/14 CC - Approbation de la création et de l'affectation totale de l'opération "Travaux parkings communautaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Même vote ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

48. DTM 008-18/07/14 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour des études relatives à l'augmentation de capacité du réseau ferroviaire

Monsieur LE PRESIDENT.- Même vote ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

49. DTM 009-18/07/14 CC - Approbation d'une convention avec le Smiteeb relative à l'utilisation des Pass XL sur les communes de Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret et Marignane

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°49 et 50 permettent l'approbation de conventions de partenariat.

Je mets aux voix le rapport n°49. Qui est pour ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

50. DTM 010-18/07/14 CC - Approbation d'une convention de financement des études avant-projet complémentaires de la 2ème phase d'amélioration de la liaison Marseille – Aix-en-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°50. Qui est pour ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission « Développement Economique et Emploi » s'est réunie le mardi 8 juillet.

Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Madame VASSAL.- Avec plaisir, Président.

Nous avons examiné cinq rapports au cours de cette Commission. Ces 5 rapports ont tous reçu un avis favorable. Les rapports n°51, 52 et 55 ont obtenu une abstention et un vote contre du Front National.

Lors de cette Commission, nous avons essayé de mettre en avant le développement du territoire sur des postes très importants comme le développement de la Belle de Mai, de l'immunologie, un échangeur, donc des partenariats assez importants. Mais nous avons l'impression d'être comme dans une partie de loto avec le Front National. Nous avons essayé de chercher à comprendre les votes et les positions de vote, mais nous avons l'impression que les élus Front National avaient mis les numéros de rapport dans un sac et qu'ils tiraient au hasard : *je vote contre, je m'abstiens* ! Je crois que nous sommes là en train de voir le vrai visage du Front National, c'est-à-dire, on est contre systématiquement mais on ne sait pas vraiment pourquoi. Nous avons essayé de demander des explications et malgré les explications qui ont été fournies par les services, ils ont maintenu leur position de vote et de temps en temps, ils la changent au gré du temps et de l'humeur.

Continuons à avancer dans le sens du développement du territoire et nous irons loin tous ensemble.

(Applaudissements)

51. DEV 001-18/07/14 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme et attribution d'une subvention pour l'aménagement d'un studio de capture de mouvements et d'effets spéciaux (MOCAP) sur le Pôle Média Belle de Mai - Approbation d'une convention

Monsieur LE PRESIDENT.- Les dossiers n°51 à 53 concernent des autorisations de programme pour des travaux liés aux pôles de développement économique.

Monsieur CATANEO.- Merci Monsieur le Président de me redonner la parole. Je voudrais revenir sur les propos de Mme Vassal qui a assisté, comme moi, à la Commission donc je suis doublement étonné. Je pense que c'est une intervention purement démagogique puisque de la même manière que j'ai répondu en Commission – d'ailleurs, c'est écrit sur le procès verbal et je l'invite à le regarder – tous les votes ont été justifiés, y compris les abstentions. Si elle sait lire, elle pourra regarder, ce sera indiqué, il suffit de suivre le mode d'emploi.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur de cette mise au point.

Madame PAUL.- Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre du réaménagement sur le site de Luminy des bâtiments et des espaces extérieurs du bureau de recherches géologiques et minières, ainsi que de la revalorisation de cette affectation pour l'implantation de Mi-Mabs, je souhaiterais vous présenter le centre d'immunotechnologie Mi-Mabs.

Mais qu'est ce qui se cache derrière ce sigle de Mi-Mabs ?

Tout simplement le regroupement de Marseille Immunopôle et Monoclonal Antibodies.

Ainsi, Mi-Mabs est à la fois un projet de plateforme technologique et, un démonstrateur préindustriel, en immunologie ; qui se situe au cœur du dispositif du cluster Marseille Immunopôle, qui a été lancé fin 2013.

L'enjeu est de positionner Marseille-Immunopôle comme le premier cluster mondial de l'immunothérapie et d'assurer à partir d'innovations scientifiques majeures, le développement économique sur le parc scientifique et technologique de Marseille Luminy.

Ce projet métropolitain, porté par le Président Guy Teissier, est partagé par l'ensemble des collectivités parce qu'il vise à positionner Marseille, comme leader scientifique et industriel à la pointe d'un segment de marché.

Par cette démarche, nous créons le chaînon manquant entre la recherche académique et l'activité industrielle.

A ce titre, MPM vous propose, non seulement d'assurer le portage immobilier de cette opération, via l'acquisition d'une partie du bâtiment BRGM mais aussi d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.

La valorisation de l'autorisation de programme d'un montant supplémentaire de 3,5 millions d'euros, portera le total de l'opération à 5 millions d'euros.

MPM facturera un loyer de 140 000 euros HT par an à Prolisvalor, qui agit pour le compte de l'Université Aix Marseille, qui est le porteur du projet.

Tous ces éléments m'amènent chers collègues, à vous demander de bien vouloir voter ce rapport.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci Madame Paul.

C'est très bien de faire une intervention sur ce qui se passe à Luminy qui est à la fois un pôle universitaire de grande qualité avec plus de 13 000 personnes qui travaillent sur le site (il devrait passer à 15 000) et de citer le travail des chercheurs qu'ils soient enseignants ou chercheurs et du rapprochement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée qui débouche sur des laboratoires de très haut niveau qui font vraiment honneur à notre ville, tant la recherche y est pointue et dont on ne parle, hélas, pas assez.

Je trouve que c'est bien que vous l'ayez signalé aujourd'hui pour notre ville et notre établissement public. C'est une belle image à l'exportation.

Je reviens sur le rapport n°51, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

52. DEV 002-18/07/14 CC - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'Autorisation de Programme pour l'aménagement de l'échangeur A55/RD9 dans le cadre de la desserte des zones d'activités sur le secteur Nord-Ouest du territoire communautaire

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

53. DEV 003-18/07/14 CC - Approbation de la revalorisation et de l'affectation d'une autorisation de programme relative au réaménagement de bâtiments et des espaces extérieurs du Bureau de Recherches Géologiques et Minières sur le site de Luminy pour l'implantation de MI-Mabs

Le rapport est adopté à l'unanimité

54. DEV 004-18/07/14 CC - Adhésion à l'Association Internationale Villes Ports et paiement de la cotisation 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°54 a trait à une adhésion à l'association Internationale Ville et Ports. Je mets aux voix ce rapport, qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

55. DEV 005-18/07/14 CC - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2013 de la concession d'aménagement n°98/432 "La Barasse" à Marseille 11ème arrondissement et de l'avenant n°11

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°55 approuve le compte rendu annuel de la concession d'aménagement de la Barasse. Je mets aux voix ce rapport, qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Sauvayre, la Commission « Aménagement de l'Espace Communautaire » s'est réunie le mercredi 9 juillet. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur SAUVAYRE.- Monsieur le Président, chers collègues, il n'y a pas eu de problème majeur lors de cette Commission qui s'est déroulée dans un état d'esprit très positif. Sur les quatre rapports, les deux premiers ont été adoptés à l'unanimité, le troisième à la majorité avec un vote contre du Front National. Le quatrième a fait l'objet d'une abstention du Front National.

56. AEC 001-18/07/14 CC - Revalorisation et affectation d'une autorisation de programme pluriannuelle relative à la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Caradec, voulez-vous ajouter un mot sur les rapports n°56 et 57 ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix ce rapport, qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

57. AEC 002-18/07/14 CC - Affectation d'une autorisation de programme relative à la création d'une bretelle d'insertion, Zone Aménagement Concerté de Saint Just à Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport, qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 58. AEC 003-18/07/14 CC - Approbation d'une convention de raccordement avec ERDF dans le cadre du Projet Urbain Partenarial pour le secteur de Laure à Châteauneuf-Les-Martigues.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°58 et 59 permettent la signature de conventions, notamment sur le périmètre d'Euroméditerranée.

Je mets aux voix ce rapport, qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

- 59. AEC 004-18/07/14 CC - Approbation de l'avenant n° 1 à la Convention d'Intervention Foncière sur le périmètre de l'extension de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport, qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Guigui, la commission « Voirie Signalisation » s'est réunie mercredi 8 juillet. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux, sur le rapport n°60 notamment ?

Monsieur GUIGUI.- Monsieur le Président, sur les cinq rapports présentés, les deux premiers rapports ont fait l'objet d'une abstention du groupe Front National et les trois autres ont été votés à l'unanimité.

Je ne peux qu'être surpris que sur le lancement de la concertation préalable pour la deuxième phase du projet Vieux Port qui est un projet emblématique de la ville, le Front National se soit abstenu.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Diard, avez-vous un mot à ajouter après ce qu'a excellemment dit M. Guigui ?

Monsieur DIARD.- Tout a été dit.

- 60. VOI 001-18/07/14 CC - Lancement de la concertation préalable pour la 2ème phase du projet Vieux-Port à Marseille**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sou mets le rapport n°60 à l'approbation de notre Assemblée.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

- 61. VOI 002-18/07/14 CC - Approbation de la revalorisation, de la création et de l'affectation des autorisations de programme de l'Espace Public Voirie - Circulation dans le cadre du Budget Primitif 2014**

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°61 et 62 actent des créations d'autorisation de programme. Je soumetts le rapport n°61 à votre approbation.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

62. VOI 003-18/07/14 CC - Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études générales d'infrastructures

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport, qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

63. VOI 004-18/07/14 CC - Approbation des tarifs d'occupation du domaine public communautaire par des réseaux indépendants de télécommunication, par des fourreaux ou conduits et par des services de connectivité optique

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°63 et 64 concernent des tarifications.

J'insiste sur le rapport n°64 qui vise à responsabiliser les entreprises qui interviennent sur la voie publique. Je trouve que l'on a fait et on continue à faire de très beaux travaux qui, à la suite d'interventions d'entreprise sur des travaux concédés, démolissent et ne remettent pas dans l'état initial. Là, où il y a de l'enrobé rouge, on remet de l'enrobé noir, là où il y avait du marbre, on remet du goudron, c'est extrêmement regrettable.

Monsieur MAGRO.- C'est la faute à la déréglementation néolibérale !

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est à cause de l'absence de conscience professionnelle des chefs d'entreprise et de ceux qui exécutent. Il faut responsabiliser tout ce monde. Nous pourrions, et c'est ma proposition, facturer des opérations de remise à l'état originel.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

64. VOI 005-18/07/14 CC - Approbation des tarifs applicables aux entrepreneurs, maîtres d'ouvrage ou propriétaires en cas de dégradation volontaire ou involontaire des voies publiques, de leurs équipements et de leurs accessoires.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Fructus, la Commission « Habitat et Politique de la Ville » s'est réunie le lundi 7 juillet.

Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Président, nous avons à examiner six rapports qui ont obtenu un avis favorable de la Commission avec, sur chacun d'eux, une réserve du Front National.

Je voudrais mettre un éclairage particulier sur un rapport qui a été étudié par la Commission qui concerne la demande de subvention que MPM a fait auprès de l'Etat, au titre de la dotation de développement urbain 2014.

C'est dans le cadre du Pacte de Sécurité et de Cohésion Sociale pour Marseille annoncé par le Premier Ministre le 8 novembre dernier que la dotation de développement urbain prévue pour Marseille, initialement d'un million d'euros, a été portée à cinq millions cette année. Cette somme sera reconduite en 2015 et en 2016.

Cette dotation est destinée à promouvoir, par une subvention de l'Etat qui peut aller jusqu'à 80 % du montant des travaux, des opérations d'amélioration rapide des espaces publics des quartiers prioritaires.

La Communauté urbaine comme la Ville de Marseille lors de son dernier Conseil municipal du 30 juin, ont souhaité se saisir de cette possibilité de démultiplier une action de proximité au profit des habitants des secteurs urbains en difficulté.

Pour établir la liste des projets susceptibles d'être retenus, les chefs de projet du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille et les délégués du Préfet ont été sollicités. A partir de là, les services de Marseille Provence Métropole vont retenir définitivement les équipements qui figureront au sein de la programmation des espaces publics. Cette programmation est largement concertée par vous, Monsieur le Président, avec l'ensemble des élus concernés et dans le souci de sélectionner au mieux les dépenses publiques dans le contexte de restriction budgétaire qui s'impose à nous.

Parmi ces projets devrait figurer l'aménagement d'une voie de desserte pour des logements réalisés à Ruisseau Mirabeau 3.

Devraient être proposés aussi des aménagements d'espaces publics en centre-ville. Ils devraient concourir à redynamiser l'ensemble des secteurs concernés.

Enfin, la sécurisation des accès dans certains collèges avec le ralentissement des voitures et la réfection des passages piétons fait aussi partie des opérations sélectionnées.

Le montant prévisionnel de travaux s'élève à 1 730 000 euros. L'Etat devrait nous allouer pour cela une subvention de un million d'euros.

De son côté, la Ville de Marseille a fait le même inventaire, avec une subvention de 4,6 millions d'euros lors de son dernier Conseil municipal. Cela a été approuvé, nous avons décidé de rénover des terrains de sport de proximité, des espaces intergénérationnels et des jeux d'enfants, d'aménager des cheminements piétons et des espaces verts, et d'engager des interventions sur les équipements scolaires.

Cette année, la sélection des opérations s'est faite dans l'urgence, le cadrage de l'Etat sur cette dotation n'étant intervenu que le 23 mai. Il a fallu faire au mieux et au plus vite. Mais pour 2015 et 2016, les services de la préfecture nous ont assuré que cette dotation qui restera au même niveau (un million d'euros), pour l'élaboration de cette programmation, on prendra le temps de concerter mieux et de discuter mieux avec l'ensemble des élus concernés.

Monsieur LE PRESIDENT.- Les élus concernés par ces rapports sont le Maire de La Ciotat et le Maire de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur Hermann, vous souhaitez dire un mot.

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais vous sensibiliser sur deux réunions que nous avons eues avec le Préfet. Une réunion avec les Maires et ma collègue, Arlette Fructus sur la loi Duflot, et la deuxième sur les pénalités infligées aux communes dites en état de carence.

Quel est l'état des lieux aujourd'hui ?

- Les villes de Marseille et de la Ciotat sont environ à 20% de logements sociaux.
- Les villes de Septèmes-les-Vallons, Maignane, Carnoux-en-Provence autour de 13%.
- Les autres villes de Marseille Provence Métropole autour de 8%, voire moins. Elles vont avoir beaucoup de difficultés pour recoller à la loi SRU de 20% et à la loi Duflot de 25%.

La deuxième réunion était sur les carences et les pénalités.

Avec ma collègue Arlette Fructus, nous avons plaidé la cause des communes en lui disant que 7 de ces communes ne sont rentrées dans le dispositif qu'en 2007, donc elles ont pris un retard sur les logements sociaux et beaucoup de communes, de par leur géographie, de par les zones à risques, de par les zones protégées ou les zones classées avaient un foncier limité.

D'ailleurs, Mme Fructus avait demandé que l'on ne prenne pas dans le calcul des pénalités, les communes mais les bassins de vie. Je pense que cette proposition n'a pas eu l'effet que nous attendions.

Mais nous avons compris que le Préfet était très attentif à ces problématiques et qu'il prendrait en compte pour les pénalités la bonne volonté des communes.

Le problème est qu'il y a une date butoir qui est 2025, qu'il n'y avait pas dans la loi SRU de 2000. Nous souhaitons, je l'avais dit avec humour d'ailleurs, que le Préfet Cadot soit là jusqu'en 2025 parce que s'il y avait un nouveau Préfet qui applique à la lettre la loi Duflot, nous aurions des pénalités sur les communes en carence multipliées par 3 ou par 5, ce qui voudrait dire qu'elles mettraient péril, et ce serait extrêmement dommageable pour ces communes au niveau économique, au niveau de leur attractivité et bien sûr, ce serait perçu pour l'ensemble de leurs concitoyens comme un nouvel impôt.

Aujourd'hui, Marseille Provence Métropole a pris la mesure de la situation, depuis bien longtemps d'ailleurs, puisque vous avez triplé la construction de logements sociaux.

Mais pour atteindre 25% de la loi Duflot, aujourd'hui nous sommes à 1500 logements sociaux construits par an, il en faudrait 3500 donc, ce qui va faire un effort considérable, même si aujourd'hui MPM a signé des conventions entre autres, avec l'établissement Public Foncier pour un montant de 15 millions d'euros et aujourd'hui encore cherche des partenaires financiers, il faudra évidemment avoir un effort considérable de tous et des Maires.

C'est pour cette raison que je voulais sensibiliser à ce problème sur cette loi, je ne voudrais pas entrer dans la politique, qui est purement idéologique.

(Applaudissements)

Monsieur BERTRAND.- Je rebondis sur ce qui vient de se dire.

Au niveau des pénalités, aucune commune est sur le même pied d'égalité en ce moment car certaines ont commencé à payer, d'autres paient déjà depuis un moment. En ce qui concerne Plan-de-Cuques, ce n'est pas que nous soyons de mauvaise volonté mais notre territoire ne nous permet pas d'avoir les résultats demandés. Nous sommes passés à 25% donc c'est très difficile. Nous approchons le seuil quasi maximal qui est de 5% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 400 000 euros. A l'échelle de Marseille, cela ferait 40 millions d'euros. Je pense que pour Marseille, ce serait difficile comme ça l'est pour nous. Heureusement, Marseille n'est pas dans ce cas. Nous approchons de chiffres qui deviennent impossibles à gérer au niveau d'un budget classique pour une commune qui n'est pas très riche.

En outre, on peut passer de 5% des dépenses réelles à 7,5%, cela dépend du potentiel fiscal médian. A ce sujet, je suis en train de faire des recherches. Je l'avais déjà demandé il y a un an, à la DDEM qui n'était pas informée et m'a dit qu'elle allait rechercher. La personne que j'ai vue lorsqu'il y a eu la réunion avec les Maires et le Préfet m'a dit qu'elle m'avait répondu le lendemain, ce qui, à mon avis, est impossible.

En effet, qui dit médian, dit deux populations à parts égales. Or, cela ne concerne que les communes carencées et ces données changent chaque année. De plus, cela ne peut se calculer que sur le plan national puisque ce sont toutes les communes carencées qui vont être utilisées pour déterminer ce fameux potentiel fiscal médian. Ce n'est pas le potentiel fiscal normal que tout le monde peut connaître. C'est là où il y a eu une ambiguïté.

Dès 2015, on devrait l'appliquer.

Je voudrais souligner que pour les communes, cela devient de plus en plus difficile. On parle de le multiplier par 3 ou 5, j'espère que c'est en fonction, malgré tout de cette limite de 5% des dépenses réelles de fonctionnement où éventuellement pour les plus riches de 7,5%.

Il n'empêche qu'il faut réagir, d'autant plus que beaucoup de communes – et je parle sous le contrôle de Danielle Milon, Maire de Cassis qui est dans la même situation – sont dans l'impossibilité d'avoir des terrains suffisants pour construire tous les logements demandés.

Je fais remarquer qu'à six reprises nous avons attaqué la Préfecture et jusqu'à présent nous gagnons, malheureusement sur la forme – mais cela signifie que le projet n'est pas tellement abouti ou suivi – mais nous perdons sur le fond. En revanche, une partie nous est remboursée. La partie donnée par MPM étant déduite, on ne gagne pas grand-chose.

Toutefois, je pense qu'il est très important de s'associer avec les communes qui sont de bonne foi mais qui n'ont pas les terrains nécessaires et suffisants pour construire. Il faut savoir qu'un amendement à la loi SRU indique clairement qu'on ne peut imposer ces pénalités que si nous avons les terrains nécessaires. Pour le moment, cela n'a pas encore été validé. On me dit chaque fois que je ne suis pas arrivé à le prouver. Pourtant, auparavant, les permis étaient instruits par la DDE donc l'Etat sait pertinemment que nous n'avons pas les territoires nécessaires pour construire ces logements.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur Bertrand de ces précisions.

Monsieur GHENDOUF.- Sur ce dossier, il y a eu deux interventions concernant la question du logement et notamment du logement social. On peut comprendre les difficultés pour les petites communes de faire du rattrapage, de trouver du foncier et de faire de la construction de logements. On peut comprendre que les nouvelles règles et les nouvelles lois sont difficiles à appliquer et demandent du temps.

Je comprends les difficultés des communes mais en même temps, je comprends mieux les difficultés des habitants de ces communes et de nos habitants.

Aujourd'hui, quelle est la réalité ? Faut-il rappeler 1954 et l'Abbé Pierre ? Soit on se dit chaque année qu'il y a encore des gens qui vivent mal et qui sont mal logés, soit nous regardons par le haut et nous nous engageons collectivement à dire qu'il faut que chacun de nos habitants soit logé. C'est bien l'enjeu.

Il faut que nos collectivités et notamment notre Communauté urbaine règle ce problème. C'est cela l'enjeu de fond. Je crois qu'il ne faut pas perdre l'objectif et non pas être dans la caricature, comme nous l'avons eue tout à l'heure avec une intervention d'une personne dont je ne connais pas le nom. Dire autant de bêtises à la minute est extrêmement grave. Je parle du Front National.

(Protestations sur les bancs du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »)

N'oublions pas l'objectif de loger des gens, compte tenu des difficultés financières et des revenus d'activité qui font que les gens ne trouvent pas de logement et quittent notre commune et notre département.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Ghendouf.

Madame PHILIPPE.- Prenez-les chez vous!

Monsieur MENNUCCI.- Mais qu'est ce que cela veut dire ?

Avez-vous entendu ce que vient de dire le Front National à M. Ghendouf ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

Madame PHILIPPE.- La mixité sociale, c'est toujours pour les autres !

Monsieur MAGRO.- Madame, c'est moi qui suis né à Alger ici, d'accord ? Karim est né en France, alors ça suffit !

Monsieur MENNUCCI.- C'est une honte !

Monsieur LE PRESIDENT.- Je réclame le calme. Madame, s'il vous plaît, le collègue qui est ici est là au même titre que vous et à ce titre, nous nous respectons les uns et les autres.

Madame, je souhaite que ce soit, de votre part ou de la part de quelqu'un d'autre, la dernière fois que dans cet hémicycle on dise des choses pareilles. Que les choses soient claires. Et vous vous grandiriez en présentant tout à l'heure des excuses à notre collègue.

(Applaudissements)

(M. Mennucci demande la parole.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous n'allons pas faire de débat sur cela.

C'est moi qui préside la séance, Monsieur Mennucci, nous n'allons pas faire de débat. Je pense que j'ai dit ce qu'il fallait et ça suffit.

(Tumultes)

Madame FRUCTUS.- Je voudrais rebondir sur les propos des précédents intervenants et non pas sur l'interpellation que vous avez justement soulignée, Monsieur le Président.

Le Maire de Plan-de-Cuques fait état d'un problème majeur. Je pense que notre collectivité peut se mobiliser pour sensibiliser le Préfet et plaider aux côtés de Daniel Hermann et de moi-même comme on l'a fait pour essayer d'influer sur les majorations de pénalités. Il existe un forfait intangible et des majorations qui peuvent être réajustées. Il faudrait qu'on se mobilise tous parce que le poids de ces pénalités et de ces majorations est

très important. Cela bloque et budgétairement, les communes vont en souffrir énormément, et par voie de conséquence, les administrés puisque les communes ne pourront pas engager les actions nécessaires pour leurs administrés.

Je voudrais, à cette occasion, souligner quelque chose qui nous concerne tous, élus locaux, et qui est dans le champ de cette problématique. Nous avons, lors du Conseil régional de l'habitat, assisté à la signature d'une charte régionale de développement du logement et de mobilisation pour le foncier entre le Préfet de Région et le Président du Conseil régional. Nous n'avons pas été associés.

Nous émettons des réserves sur cette signature de charte parce que le Conseil régional, lors de sa dernière plénière, a fait passer une délibération à laquelle je me suis opposée au nom de notre groupe. Celle-ci prévoit des pénalités supplémentaires pour les communes carencées. La mise en œuvre de ces pénalités consiste à diminuer de 50% le montant des subventions régionales dont les communes auraient besoin pour des équipements sur leur territoire, au prétexte que ces communes sont carencées. Cela a été l'occasion pour nous de répéter que le Conseil régional n'a pas le rôle de justicier en matière de logement social, pas plus qu'ailleurs du reste, et qu'il serait bien que cette collectivité vienne en soutien incitatif d'accompagnement des communes pour les aider à produire du logement social plutôt que de les pénaliser avec une double peine finalement pour les communes.

Nous avons besoin de produire de plus en plus de logement social. Vous avez fait état du foncier et des problèmes fonciers. L'Etat, aujourd'hui, reste muet sur les propositions de mise à disposition de foncier public de l'Etat pour faire du logement social. Cela avait été annoncé en grande pompe, mais aujourd'hui, on n'a rien. Ce serait une façon de nous aider aussi que de débloquer des terrains publics d'Etat pour construire du logement et du logement social.

Voilà les quelques explications supplémentaires que je voulais apporter à l'Assemblée.

(Applaudissements)

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la ville de Carry-le-Rouet paie a acheté un terrain de 5000 mètres carrées, 720 000 euros, pour construire 23 logements sociaux. De plus, la ville paie 320 000 euros d'amende parce qu'elle est très loin du compte : elle doit en faire plus de 740 depuis 2008. Entre 2008 et 2014, faire 740 logements sociaux sur des terrains que nous n'avons pas !

Cela signifie que chaque fois que je fais une opération pour faire 20 ou 25 logements sociaux, je paie un terrain extrêmement cher et de plus, j'ai une amende. Je crois que désormais je n'en ferai pas. Je paierai une amende mais j'économiserai l'acquisition d'un terrain !

Nous devons rencontrer le Préfet à la rentrée pour lui expliquer le problème. Cela ne peut pas durer. Même si une partie va à la Communauté urbaine, et je veux bien apporter ma dîme aux finances de la Communauté urbaine, c'est ce que l'on fait depuis un certain temps, à moment donné il ne faut pas abuser et surtout imposer une loi, comme le disait très justement notre collègue, qui en 2008 ne s'appliquait pas à Carry-le-Rouet. J'ai aujourd'hui environ 3000 logements, on me dit qu'il y a 25% de logements sociaux à faire ! Où vais-je les réaliser et quand ?

Il faut être dans la réalité. Nous en avons fait 46. Dans ces réunions, je suis montré du doigt parce que Carry-le-Rouet a fait 0,0000 mais bon... je ne peux faire que ce que je peux faire.

Je m'élève contre le fait que j'achète des terrains mais que j'ai en plus une amende. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas !

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Manifestement, comme le disait notre collègue Mme Fructus, il y a la double peine pour les Maires. On voit qu'il y a un vrai débat puisque vous réagissez.

Je pense qu'il faut peut-être qu'on élargisse la Commission à l'ensemble des Maires, qu'il y ait un vrai débat, qu'il en ressorte quelque chose à proposer au Préfet. Je pense qu'on ne peut pas non plus trop exiger.

Je sais à quoi vous pensez. M. Montagnac est Maire depuis quelques mois et est obligé de prendre le passif. C'est aussi quelque part une injustice.

L'absence de logement ne touche pas uniquement certaines communes, c'est vrai partout, on pourrait parler des Pennes-Mirabeau.

De plus, c'est ad vitam aeternam ! Pénaliser à partir du moment où il n'y a plus de ressources, que ce soit des mairies de gauche ou de droite...

65. HPV 001-18/07/14 CC - Approbation de la programmation associative 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de La Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets le rapport n°65 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

66. HPV 002-18/07/14 CC - Approbation de la programmation associative 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes-les-Vallons

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets le rapport n°66 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

67. HPV 003-18/07/14 CC - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de développement urbain 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports 67 et 68 sont relatifs à des subventions. Qui est pour ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

68. HPV 004-18/07/14 CC - Attribution de subventions à la Mission Locale de Marseille et à Pôle Emploi pour la mise en place d'aides au transport dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion Sociale de Marseille - Approbation de conventions

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets le rapport n°68 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

- 69. HPV 005-18/07/14 CC - Approbation du protocole de préfiguration pour un projet d'interventions urbaines et sociales sur le secteur de la Castellane et ses abords, de Saint-Antoine à l'Estaque, à Marseille 16ème arrondissement.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°69 vise à coordonner les actions en faveur du secteur de la Castellane qui a fort besoin d'une intervention volontariste des pouvoirs publics. Je mets le rapport n°69 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

- 70. HPV 006-18/07/14 CC - Approbation des principes d'intervention financière de Marseille Provence Métropole en faveur des ateliers et chantiers d'insertion dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Marseille**

Monsieur LE PRESIDENT.- Enfin, le rapport n°70 détermine les modalités d'action de MPM pour les chantiers d'insertion, projet qui me parait très intéressant d'ailleurs.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Front National Rassemblement Bleu Marine »

COMMISSION EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, PATRIMOINE FONCIER, PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur De Pietro, la Commission « Equipements d'Intérêt communautaire, Patrimoine Foncier, Protection et Sécurité des Espaces communautaire » s'est réunie le lundi 7 juillet. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur DE PIETRO.- Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, tout s'est déroulé dans un esprit très convivial puisque les quatre rapports ont obtenu un avis favorable unanime de la Commission.

- 71. EPPS 001-18/07/14 CC - Création et affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux de réfection et d'aménagements complémentaires du cimetière communautaire d'Ensuès-la-Redonne**

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°71 72 et 73, concernent les équipements communautaires. Monsieur Giberti, voulez-vous ajouter des éléments?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 72. EPPS 002-18/07/14 CC - Revalorisation de l'autorisation de programme relative aux travaux de rénovation du crématorium Saint-Pierre à Marseille**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

73. EPPS 003-18/07/14 CC - Approbation d'un protocole d'accord avec la société Carilis, dans le cadre du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la piscine Cap Provence

Monsieur GHENDOUF.- Madame Milon, je vous rassure, nous n'avons absolument rien contre la piscine de Cassis mais c'est surtout sur son mode de gestion.

Une voix.- C'est une piscine communautaire.

Monsieur GHENDOUF.- Oui, effectivement.

Je partage le fait que la compétence sur les piscines doit être communautaire. Cela arrangerait beaucoup de Maires et je pense que cela permettrait également d'équiper l'Ouest de notre Communauté urbaine qui manque cruellement de piscines et de faire quelque chose pour celles de Marseille bien sûr – mais je ne vais pas rentrer dans un débat stricto sensu marseillais, c'est pour cela que je n'en ai pas parlé – et de rénover la piscine de La Ciotat notamment.

Le choix du mode de gestion de la délégation de service public fait qu'aujourd'hui, nous allons payer une espèce pénalité parce que le délégataire dit qu'il n'a pas amorti l'ensemble de ses biens sur la durée du contrat. Nous allons payer 30 000 euros supplémentaires pour l'ancien contrat. Un nouveau contrat a été signé avec le même délégataire pour 6 ans, ce qui fait une perte sèche pour l'intercommunalité de 30 000 euros.

Je pose la question, notamment à M. Royer-Perreaut qui est très éloquent et qui a pris avec beaucoup de motivation la question de la commande publique, pour qu'il se penche particulièrement sur ce dossier et qu'il vérifie avec les services la réalité de ces chiffres. Il serait notamment intéressant fait de rapprocher deux chiffres : l'accroissement des frais de siège qui correspondent à peu de chose près au montant que nous soldons avec cette convention, ce qui devait être payé par la Communauté urbaine.

Pour cette raison-là et parce que nous avons aussi le souci de l'argent public, quel que soit le mode de gestion, nous voterons contre ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe « Pour un Territoire Solidaire »

74. EPPS 004-18/07/14 CC - Délégation du Droit de Priorité aux communes membres de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et à l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°74 permet la délégation du Droit de Priorité. Je mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée. Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances. Prochaine séance le jeudi 9 octobre.

(La séance est levée à 12 heures 30)